

Édito

L'Année Économique et Sociale de Guyane est toujours un lieu de rencontre puisque cette publication s'ouvre à diverses administrations et organismes publics de Guyane. C'est aussi le lieu d'une réflexion commune et de partage d'un diagnostic sur l'année écoulée en Guyane.

Cette édition 2007 accueille :

- Guylaine Bourguignon, de Société Unipêche,
- Claude Conan et le docteur Stéphane Garnier, de la Caisse Générale de Sécurité Sociale,
- Joël Deladreue, de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- et Éric Madeleine du Comité du Tourisme de la Guyane.

Comme l'année dernière, Didier Ravon, Trésorier-payeur Général, participe à l'élaboration du diagnostic.

Les partenaires traditionnels du bilan de l'Année Économique et Sociale en Guyane contribuent, dans leur domaine, à enrichir ce diagnostic:

- Stéphane Attali de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer,
- Jean-Claude Hernandez, directeur des Services Fiscaux,
- Lucie Lebrun de la Caf de la Guyane,
- Simon Leyendecker du Centre de Ressources pour la Politique de la Ville de la Guyane,
- l'équipe de communication externe du Centre Spatial Guyanais,
- Benoît Hurpeau de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- et Claude Michaud du Rectorat de la Guyane.

Les agents de l'Insee rendent possible, au quotidien, cette publication en écrivant ou en construisant les matériaux permettant d'écrire et de publier.

Jean-Claude COURBAIN

L'inflation l'emporte sur la pression démographique

La croissance était de l'ordre de 6% en 2006, alors qu'elle n'est plus que de 3% en 2007. Elle vient en effet buter sur une envolée de l'inflation, alors que le niveau exceptionnel de l'investissement spatial de 2006 ne peut évidemment se retrouver tous les ans.

Ce ralentissement se manifeste notamment dans le BTP, poussé l'an dernier à la fois par l'effet Soyouz, mais aussi par la relance de l'immobilier privé et par le bouclage de programmes publics.

C'est l'ensemble de l'économie mondiale qui subit aujourd'hui cette pression croissante d'une inflation, tenant à l'évolution des prix du pétrole, mais aussi des matières premières et produits agricoles. La croissance des pays développés est d'autant plus compromise, qu'ils subissent en même temps les effets des crédits immobiliers américains. Seule la croissance toujours exceptionnelle des pays

émergents permet une évolution mondiale soutenue.

Dans un tel environnement, il est donc à craindre que l'envolée de l'inflation ne soit pas parvenue à son terme en Guyane. L'effet d'une double augmentation du prix du carburant (évolution internationale et alignement sur les prix antillais) s'ajoute à celui des hausses du prix des services, notamment ceux qui sont administrés.

La croissance de l'économie guyanaise ne suffit pas à compenser celle de la population, laissant fléchir le PIB par habitant. Mais s'il y a un ralentissement, il n'y a pas, pour le moment, un retournement de tendance. La plupart des indicateurs restent bien orientés, notamment l'investissement et les dépenses publiques ainsi que, l'activité des principaux secteurs.

C'est ainsi le cas de la pêche crevettière, qui repart à la hausse, pour la première année depuis 2003. Ce qui ne permet cependant pas de faire l'économie d'une restructuration de cette activité, en déficit structurel depuis le début de la décennie.

Le pouvoir d'achat des ménages guyanais a, par contre, du mal à suivre, dans un contexte de faible revalorisation des salaires et de recul des prestations sociales. Si pourtant la consommation des

ménages progresse légèrement, c'est au prix d'un recours accru au crédit et sans doute d'une ponction sur l'épargne.

Le recours des ménages au crédit ne traduit pas que leurs difficultés, puisqu'il porte et s'accroît principalement sur l'habitat. Du côté des entreprises, 40% des crédits d'exploitation tiennent à leurs difficultés financières, mais ce sont les crédits d'investissement qui s'accroissent le plus, par rapport à 2006.

La progression des dépenses publiques par habitant, qui est de l'ordre de 3,5% par an depuis 2003, est menacée par l'inflation à partir de 2007. La permanence de l'effort public peut néanmoins se mesurer par le rapport recettes/dépenses, qui reste de 1 à 10. Et ce rapport ne tient pas compte de la «dépense invisible», constituée par les exonérations de tous genres.

Enfin, le constat du «manque à scolariser» constaté en 2007, notamment dans le primaire, remet l'observatoire de la non-scolarisation au centre des réflexions sur l'École en Guyane. Et la satisfaction suscitée par le taux brut de prévalence du diabète traité, particulièrement bas en Guyane, reste mesurée du fait de cette grande jeunesse de la population.

Jean-Claude COURBAIN

Menaces sur la croissance mondiale

En 2007, le dynamisme des pays émergents stimule encore la croissance mondiale, qui reste à 5 % par an. Toutefois, l'expansion s'affaiblit continuellement dans les pays développés suite aux conséquences de la crise immobilière américaine. Dans toutes les régions du monde, l'inflation est relancée avec la montée des prix du pétrole, matières premières et produits agricoles.

Aux États-Unis, la crise immobilière amorcée en 2005 s'est aggravée jusqu'à faire craindre un ralentissement brutal, et entraîné une crise financière à partir de la mi-août. Pour contrer ces menaces, la Réserve fédérale a injecté des liquidités et baissé à trois reprises son principal taux directeur. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises ont résisté, permettant à la croissance d'atteindre encore 2,2 % en 2007. Toutefois, ils poursuivent leur recul et le point bas de l'activité immobilière n'est pas encore vraisemblablement atteint. A l'inverse, les pays émergents ont continué leur forte croissance, avec des taux qui ont atteint 11,4 % en Chine et 9,2 % en Inde. Du fait des pays émergents, la croissance mondiale est restée élevée : elle atteint 4,9 % et dépasse sa tendance de long terme pour la quatrième année consécutive.

Les prix du pétrole et des matières premières ont connu des hausses spectaculaires. Alors qu'il était aux alentours de 60 dollars en janvier, le baril de Brent a approché les 100 dollars en décembre. En moyenne annuelle, il est passé à 74,5 dollars contre 65,1 en 2006. Les cours des matières premières alimentaires se sont encore davantage appréciés pour des raisons à la fois conjoncturelles (mauvaises conditions météorologiques) et structurelles (progression de la demande et pressions sur les terres agricoles pour la production de biocarburants). La

montée des prix du pétrole et des matières premières a poussé l'inflation à la hausse dans les pays développés et plus encore dans les pays émergents.

En 2007, le PIB de la zone euro a cru à un rythme encore soutenu (+ 2,6 % après + 2,8 % en 2006), mais qui s'est ralenti à partir du dernier trimestre. Le ralentissement américain, la hausse des matières premières, le durcissement des conditions de financement ont eu des effets pénalisants. A l'inverse, la zone euro profite d'une amélioration de son marché du travail. L'euro a continué de s'apprécier, passant de 1,30 dollar en janvier à 1,46 dollar en décembre.

Une croissance encore vive dans la zone euro

En France, maintien de l'expansion et reflux du chômage

En France, le PIB augmente de 2,2 % en 2007 comme en 2006. Les composantes de la croissance restent sensiblement les mêmes que l'année précédente. La consommation des ménages demeure dynamique, progressant de 2,5 %. Le marché de l'emploi s'améliore, avec une baisse du chômage en métropole comme dans chacun des quatre DOM : au second trimestre 2007, le taux de chômage était pour cet ensemble de 8,4 % (8,1 % en métropole), en baisse sensible par rapport aux trois années précédentes.

L'investissement global augmente de 4,9 % en volume. Il est stimulé par celui des entreprises non financières, dont le taux d'investissement atteint 20,9 %, soit son plus haut niveau depuis 1992. L'investissement des administrations publiques se redresse (+ 1,8 %) après une année 2006 très basse (- 2,3 %). En revanche, l'investissement des ménages (principalement dans l'achat de logements) décélère. Comme les années précédentes, la croissance française est amputée par le déficit du commerce extérieur. Ce déficit se creuse encore et réduit comptablement la croissance française de 0,8 point. Les dépenses publiques progressent plus rapidement que les recettes. De nombreuses mesures d'allègement fiscal ont notamment diminué le produit de l'impôt sur le

revenu des personnes physiques, qui recule de 7,4 %. Le déficit public se creuse et atteint 2,7 % du PIB. Le poids de la dette publique au sens de Maastricht s'accroît de 0,3 point pour atteindre 63,9 % du PIB, supérieur au seuil du Traité (60 %). En moyenne, sur l'année 2007, l'inflation s'est très légèrement repliée (1,5 % après 1,6 % en 2006). Néanmoins, elle s'accroît au fil des mois sous l'effet notamment de l'appréciation des matières premières et produits alimentaires.

Forte croissance en Amérique latine

Le PIB de la région Amérique Latine Caraïbe s'est accru de 5,6 % en 2007, un peu plus encore que l'année précédente. Il s'agit de la

quatrième meilleure performance depuis les années 70. Au Brésil, l'expansion s'est accélérée, atteignant 5,4 %. Le gouvernement a privatisé plusieurs axes routiers et présenté un ambitieux programme d'investissements publics, le Programme d'accélération de la croissance. Le poids de la dette publique a continué de reculer, descendant à 46 % du PIB fin 2006 contre 60 % en 2002. L'appréciation des matières premières continue de bénéficier au Suriname, où les exportations d'aluminium, d'or et de pétrole dépassent la moitié du PIB et génèrent un quart des recettes publiques. La croissance est de 5,3 % en 2007 et l'inflation en dessous de 5 %. La dette publique, qui s'élevait à la moitié du PIB en 2002 est tombée en deçà de 30 %. Toutefois, elle inclut encore un montant élevé d'arriérés. Au Guyana, la croissance est restée dynamique (5,5 %) pour la seconde année consécutive. La montée des prix de l'énergie et des produits agricoles a entraîné un quasi doublement de l'inflation (9 %). La TVA est entrée en application et le pays est engagé dans un programme de réduction de sa dette dans le cadre de l'initiative HIPC¹. La dette externe a ainsi été ramenée à 108 % du PIB.

Des prévisions légèrement à la baisse

Croissance en 2006 et 2007 et projections pour 2008 et 2009

En %	2006	2007	2008	2009
Monde	5,0	4,9	3,7	3,8
Economies avancées, dont :	3,0	2,7	1,3	1,3
USA	2,9	2,2	0,5	0,6
Zone euro	2,8	2,6	1,4	1,2
France	2,2	2,2	1,4	1,2
Allemagne	2,9	2,5	1,8	1,9
Japon	2,4	2,1	1,4	1,5
Pays émergents ou en développement, dont :	7,8	7,9	6,7	6,6
Chine	11,1	11,4	9,3	9,5
Inde	9,7	9,2	7,9	8,0
Amérique latine - Caraïbes, dont :	5,5	5,6	4,4	3,6
Brésil	3,8	5,4	4,8	3,7
Mexique	4,8	3,3	2,0	2,3
Venezuela	10,3	8,4	5,8	3,5
Amérique centrale (1)	6,3	6,5	4,7	4,6
Caraïbe (2)	7,8	5,7	4,4	3,8

Sources : FMI, *World Economic Outlook*, avril 2008; Insee pour la France de 2006 à 2007

(1) Costa-Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama

(2) Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Surinam, Trinité-et-Tobago

Vincent HECQUET

(1) *Heavily Indebted Poor Countries*, programme par lequel le FMI et la Banque Mondiale réduisent la dette qu'ont vis à vis d'eux les pays à plus bas revenus.

Pour en savoir plus

Fonds Monétaire International : *World Economic Outlook*, avril 2008
Insee : « Les comptes de la nation en 2007 », Insee Première n° 1189, mai 2008
Insee : Note de conjoncture, mars 2008.



La croissance bute sur l'inflation

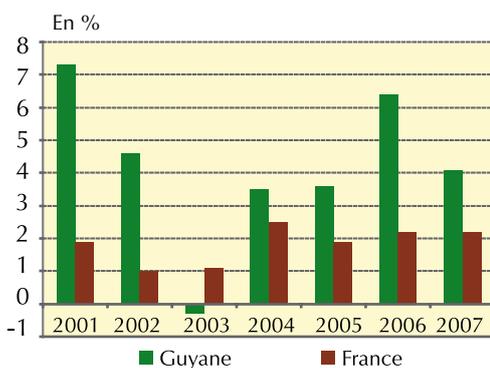
La croissance du Pib de la Guyane est estimée à 4,1 % en 2007. Un résultat conforme au rythme moyen de ces dernières années, mais en retrait après une année 2006 exceptionnelle. Ce fléchissement est dû à la faiblesse de la consommation des ménages et au niveau élevé de l'inflation (3,4 %).

En 2007, le Produit intérieur brut de la Guyane progresse de 4,1 % en monnaie constante. Ce rythme de progression, légèrement supérieur au rythme moyen de ces 13 dernières années (3,9 %), marque cependant un fléchissement d'un tiers après une année 2006 exceptionnelle.

La croissance de l'activité, qui reste nettement supérieure à la croissance française (+2,2 %), permet au Pib par habitant guyanais de progresser de 0,7 % en 2007, compte-tenu d'une croissance démographique proche de 3,4 % : il dépasse 14 100 euros.

Au total, sous l'effet cumulé de la croissance de l'activité et de la hausse des prix, la valeur du Pib guyanais a progressé de 7,1 % : il atteint 3 milliards d'euros.

Taux de croissance du Pib en volume



Source : Insee - CEROM - Comptes rapides

L'économie a souffert de la faiblesse de la consommation des ménages. La hausse de 3,4 % des prix a pesé sur la consommation, le pouvoir d'achat des ménages ayant globalement diminué de 0,5 point. Dans un contexte de fai-

locales augmentent ainsi de 7 %, celles de l'État de 3,8 %.

Le secteur du BTP est resté le plus dynamique en 2007, +4,8 %, après 27 % en 2006 au démarrage du chantier Soyouz. Le spatial poursuit sa progression, avec

Le PIB 2007 et ses principales composantes

En milliards d'euros courants

	2007	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
Produit Intérieur Brut	3,0	4,1	2,9	7,1
Consommation des ménages	1,5	1,7	3,5	5,3
Consommation des administrations publiques	1,4	3,9	2,5	6,5
Investissements	0,7	4,5	2,6	7,2
Importations	1,2	6,2	3,2	9,6
Exportations	0,6	4,0	2,2	6,3
Dépenses des touristes	0,04	3,5	2,0	5,5

Source : Insee - CEROM - Comptes rapides

ble revalorisation salariale et de tassement des prestations sociales versées (- 1,1 %), les contraintes de revenus ont été fortes : la consommation des ménages ne progresse que de 1,7 % en volume, et contribue pour 0,9 point à la croissance.

L'investissement est lui toujours bien orienté (+4,5 %) et contribue à hauteur d'1 point à la hausse du Pib. Ce dynamisme est autant le fait des collectivités locales et de l'État, que des entreprises et des particuliers. L'investissement immobilier progresse de 4,5 % en volume, comme les commandes de biens d'équipement. Les dépenses liées au chantier Soyouz sont restées importantes en 2007, et d'autres chantiers comme celui du Pôle Universitaire Guyanais ont soutenu l'activité.

Les dépenses des administrations publiques continuent de croître, +3,9 % : elles alimentent la demande, et contribuent pour 1,9 point à la croissance en 2007, devenant le premier moteur de la croissance régionale. Les charges de fonctionnement des collectivités

6ancements (5 en 2006) et 12 satellites transportés (11 en 2006). L'industrie (hors énergie) tire parti de la bonne tenue de ces deux secteurs : elle croît de +2%, grâce à l'industrie des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Les services privés gagnent en moyenne 3,7 %, portés par la bonne santé des services rendus aux entreprises (+5,5 %).

Le secteur primaire, et plus particulièrement la pêche et la riziculture, a souffert : sa valeur ajoutée recule de 1 %.

Les dépenses touristiques augmentent de 3,5 %, mais moins vite que le Pib : elles ne contribuent pas à la croissance en 2007.

Éric MORIAME

Comptes Rapides pour l'Outre-mer (CEROM)

L'année 2007 marque la seconde réalisation d'un compte économique rapide en Guyane. Produit par l'INSEE en partenariat avec l'AFD et l'IEDOM, il repose sur une modélisation macro-économique alimentée par les premières données disponibles de l'année écoulée. Il ne s'agit pas d'un compte définitif : les estimations pourront faire l'objet d'une révision lorsque la totalité des données de l'année seront connues.



Financement de l'économie par le secteur bancaire plus fort en 2007

La production de crédits en faveur des agents économiques guyanais s'est poursuivie à un rythme élevé en 2007, amplifiant la tendance entrevue depuis 2005. L'assainissement du portefeuille de crédits, permet aux établissements bancaires de jouer pleinement leur rôle d'intermédiation financière.

L'encours global des crédits octroyés aux différents agents économiques guyanais par l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) est de 1 854 millions d'€ au 31 décembre 2007, en hausse de 5,8 % sur un an (contre +10,6 % fin 2006).

L'encours sain global a évolué à un rythme plus soutenu (+ 8,5 % en glissement annuel) pour atteindre 1 750 millions d'€.

L'analyse des évolutions de l'encours sain par agent économique montre que les entreprises, avec un total de 938,1 millions d'€, restent les principales bénéficiaires des concours octroyés (54 % du total, dont 33% lié au financement de l'immobilier). Leur

endettement progresse à un rythme proche de 2006 (+ 10,5 % sur un an).

De même, les ménages, seconds bénéficiaires des concours octroyés (29 % du total) ont accentué leur recours à l'emprunt en 2007 (+ 17,7 % contre + 15,3 % en 2006) qui atteint ainsi 501,4 millions d'€, fin 2007.

Poursuite de la hausse des encours de crédits

Les collectivités locales financent en partie leurs investissements par l'emprunt. L'encours des prêts consentis aux collectivités locales atteint 258 millions d'€ fin 2007 (soit 15 % du total). Sur un an, cet encours diminue de 5,2 % (contre + 16,2 % en 2006), les collectivités ayant limité leur recours à l'emprunt.

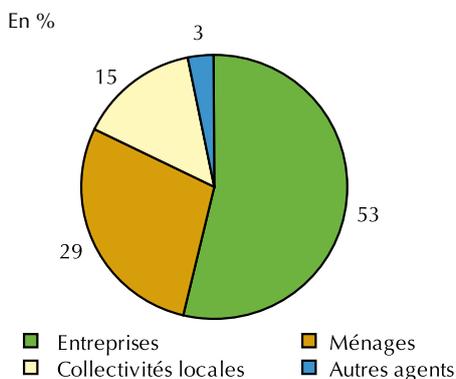
La hausse des encours sains a principalement concerné les établissements bancaires locaux (+ 16,9 % contre + 18,5 % en 2006),

... plus particulièrement les établissements locaux

enregistrant à nouveau une forte croissance qui porte leur part de marché à 42 % de l'encours sain total (+ 3 points sur un an). Cette progression, s'explique principalement par le positionnement des établissements locaux sur le marché des particuliers et l'accroissement continu des concours accordés aux entreprises.

Les entreprises majoritairement bénéficiaires

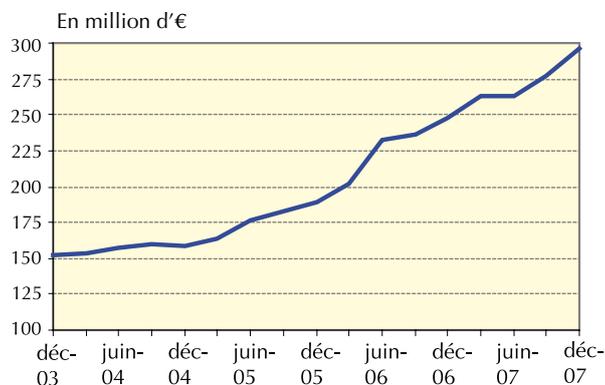
Structure de l'encours sain de crédits par agent économique en 2007 en Guyane



Source : IEDOM

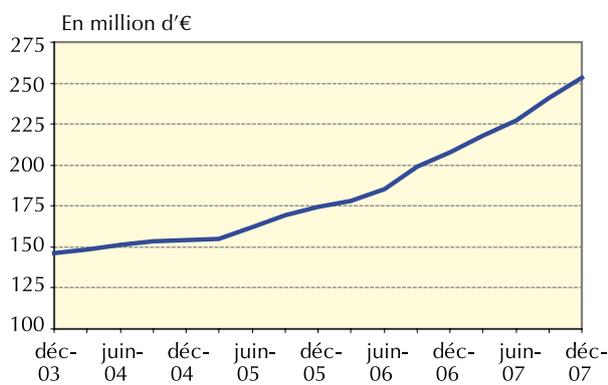


Encours des crédits sains des entreprises



Source : IEDOM

Encours des crédits à l'habitat des particuliers



Source : IEDOM

En effet, les banques locales sont très présentes sur le marché des particuliers où elles occupent une place prépondérante (81,9 %), suivi du marché des entreprises (31,6 %). Le poids des établissements de crédit métropolitains dans le financement du logement social contribue à inverser la tendance pour les entreprises en partie, mais surtout pour les collectivités locales.

Phase de rattrapage sur les crédits immobiliers

Avec un encours de 410,4 millions d'€ fin 2007, les ménages sont les principaux bénéficiaires des concours octroyés par les établissements de crédit locaux (56 % du total). Leur endettement bancaire se renforce en 2007 (+ 16,7 % après + 16,2 % en 2006), ce taux est nettement supérieur à celui de la France métropolitaine (+ 11 %) ou des autres DFA (+ 10 % en Guadeloupe et + 12 % en Martinique). Les crédits à l'habitat, principale composante de l'endettement des ménages, maintiennent un niveau élevé de croissance (+ 20,2 % contre + 19,1% en 2006), nettement supé-

rieur à celui de la France (+ 13 %). Les crédits à la consommation des ménages augmentent de façon plus mesurée (+ 9,3 % contre + 10,2 % en 2006) mais à un rythme supérieur à celui de la France (+ 4,4 % pour les crédits de trésorerie).

L'encours sain des crédits consentis aux entreprises s'élève à 296,1 millions d'€, en hausse de 19,2 % (contre + 18 % fin 2006). Dans le détail, les crédits d'exploitation augmentent de 16,9 % et les crédits d'investissement (+ 13,7 % contre + 7,2 %), à un rythme supérieur à celui de la France (+ 10,6 %). Environ 40 % des crédits d'exploitation, sont cependant dû aux comptes ordinaires débiteurs, rendant compte des difficultés financières des entreprises. Selon les enquêtes du coût du crédit¹, les entreprises continuent de bénéficier d'un différentiel de taux en leur faveur par rapport à celles des Antilles, notamment pour les crédits à court terme dont les taux ont remonté en un an (+ 1,55 point).

Quelques tendances se dégagent au niveau de l'évolution des risques bancaires recensés par la centrale des risques de la Banque de France.

Le secteur des services marchands (immobiliers notamment) reste prépondérant, avec 77 % des encours, il progresse au même rythme que l'ensemble des risques bancaires (+ 9 %). Les autres secteurs de l'économie marchande sont en forte augmentation sur un an avec des taux de croissance de + 17 % pour le commerce, + 29 % dans l'industrie, + 35 % dans le BTP et + 14 % dans le secteur primaire.

Le volume des créances douteuses brutes s'est de nouveau replié en 2007, à un rythme plus rapide qu'en 2006 (- 16,0 % après - 3,8 %). Le taux de provisionnement reste à un niveau élevé, à 84,6 % du total des concours bruts (contre 66,0 % à la Martinique et 69,6 % en Guadeloupe).

Le taux des créances douteuses, rapporté à l'encours total des crédits, a également décrû (10,9 % contre 14,4 % fin 2006). Il devient inférieur à celui de la Guadeloupe (11,3 %) mais reste supérieur au taux observé à la Martinique (8,4 %).

Stéphane ATTALI
IEDOM Guyane

(1) Enquêtes du coût du crédit aux entreprises de l'IEDOM.

Définitions

Encours de crédit brut : total des crédits accordés
Créances douteuses : encours de crédit pour lequel il existe un risque avéré de non remboursement
Encours de crédit sain : encours de crédit brut – créances douteuses



Le civisme fiscal des entreprises en Guyane

Depuis désormais plus de 6 ans, et la conclusion des premiers contrats de performance, la Direction Générale des impôts (DGI), s'est résolument inscrite dans une démarche visant à consolider le civisme fiscal des entreprises et des particuliers.

S'agissant des entreprises, au sens le plus large du terme, le dispositif s'articule autour de l'amélioration de la qualité de service associée à la mise en place d'un interlocuteur fiscal unique regroupant l'ensemble des missions du périmètre technique : gestion des dossiers et recouvrement des impôts professionnels de la compétence de la DGI.

En effet, il a été constaté dans tous les pays de l'OCDE ayant entamé ce type de démarche, qu'il s'agit là du meilleur facteur d'amélioration du civisme ; c'est la fameuse « voluntary compliance » anglo-saxonne.

Au plan national, les efforts mis en œuvre et les réformes de structures portent d'ores et déjà leurs fruits. A la date légale d'échéance, 80 % des déclarations sont déposés dans les délais prévus. La différence peut résulter d'anomalies dans le dispositif de gestion, mais également de contribuables susceptibles de faire l'objet de relances, voire de taxations d'office de leurs résultats. En fin d'année 97% des dossiers sont déposés ou taxés.

Localement, la notion de civisme et de respect des échéances déclaratives par les contribuables professionnels est sensiblement moins consolidée.

En moyenne sur les trois dernières campagnes déclaratives, seulement la moitié des déclarations professionnelles (Impôt sur les sociétés et revenus catégoriels professionnels de l'impôt sur le revenu) est déposée dans les délais. Le travail de relance amiable et de taxation des entreprises ne répondant pas à la relance est rendu de ce fait plus conséquent et suppose une mobilisation d'envergure du service gestionnaire.

Les raisons du décrochage en question sont multiples. Elles peuvent être recherchées d'une part, dans les problèmes d'adressage. L'identification sécurisée suppose en effet la qualité des constantes en la matière à défaut le système, principalement déclaratif perd de son efficacité. Des constats comparables sont susceptibles d'être effectués dans l'ensemble des autres départements français d'Amérique (DFA) même si la Martinique commence à entrevoir les éléments d'une amélioration significative.

La structure des entreprises, d'autre part, est également à prendre en considération. Le niveau des entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés par rapport au portefeuille global du département (31 %) est inférieur de 10 points au standard métropolitain et de 6 points par rapport aux autres DFA. La forte



concentration des TPE sur le département, en règle générale, moins disponibles en termes de culture administrative et moins bien armées pour assurer un traitement cohérent des obligations fiscales et sociales est sans doute déterminante en la matière.

Cette structure des chiffres d'affaires se conjugue par ailleurs avec une relative faiblesse de l'offre, au moins quantitative, de conseil et de portage des obligations administratives : experts-comptables, comptables agréés, centre de gestion. La démographie professionnelle des conseils laissant les entrepreneurs davantage livrés à eux-mêmes que l'efficacité ne le voudrait.

Enfin, le caractère embryonnaire de la communication à cet égard des services de la Direction des Services Fiscaux de la Guyane (DSF) auprès des représentants consulaires et des socioprofessionnels n'a pas favorisé ce qu'il faut de compréhension mutuelle pour installer une véritable pédagogie du civisme.

Dans ce contexte, depuis 2 ans désormais, les services de la DSF de Guyane saisissent toutes les occasions pour expliquer et gérer, avec la plus grande réactivité, cet engagement national. L'accent a été mis sur la pédagogie de l'action. Le comité local des usagers professionnels (le CLUP) : un des engagements du programme pour vous faciliter l'impôt est réuni tous les semestres. Les actions bilatérales avec le MEDEF, la CGPME, la CCIG et la chambre des métiers et de l'artisanat sont nombreuses et sont mises en œuvre dans un état d'esprit remarquable.

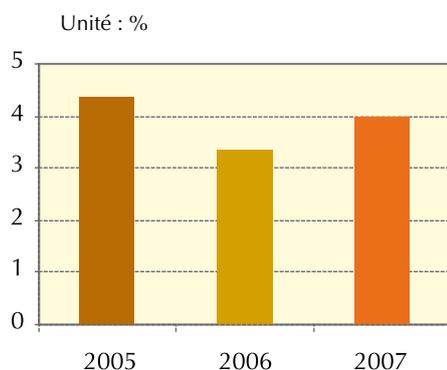
Les résultats tardent pourtant à venir. Le poids des habitudes serait-il le plus fort ? Le mauvais tropisme l'emporterait-il sur la raison ?

La mise en place de la zone franche globale d'activité (ZFGA), dans le cadre de la prochaine LOPOM¹, et les avantages fiscaux conséquents portés par le dispositif, supposent la réalisation d'une condition dirimante :

le respect des obligations déclaratives dans le délai légal. Gageons qu'au delà de la dynamisation du tissu industriel, la zone franche globale aura, pour les secteurs éligibles, des effets vertueux.

Jean-Claude HERNANDEZ
Direction des Services Fiscaux

Taux de retardataires des déclarations de résultat annuel des entreprises de Guyane



Source : Direction Générale des Impôts

LOPOM : « LOI Programme Pour le développement économique et la promotion de l'excellence de l'Outre Mer »



Une année de finances publiques en Guyane

Les dépenses publiques en Guyane ont un caractère déterminant avec un montant approchant 1 MDE, soit un rapport recettes / dépenses de 1 à 10. L'enseignement est le premier poste au regard des dépenses globales. La commande publique structure l'économie locale et les efforts en matière de transferts publics tant en volume qu'en euros par habitant sont constants .

Croissance très soutenue de la dépense publique

L'exercice budgétaire 2007 recouvre les finances de l'État, les fonds européens et les établissements publics à l'exclusion des dépenses de dotations aux collectivités, des dépenses sociales, des dépenses des personnels militaires et des dépenses hospitalières. La dépense publique recensée (hors EPN) recouvre pour l'essentiel le champ d'intervention du Trésorier-payeur général en tant que comptable assignataire des dépenses de l'Etat. La dépense publique en Guyane a globalement progressé de 33,5% en 4 ans soit une progression moyenne annuelle supérieure à 8%.

En 2007, la masse de dépenses nationales et communautaires s'élève à 982,6 M€. En 2003, elle était de 736,7 M€. Par habitant, la dépense s'élève à 4 701 € avec une population estimée de 209 000 habitants ; en 2003, elle était 4 122 € pour une population estimée de 178 547 habitants.

En terme de crédits publics, les dépenses de l'État ont représenté en 2007 un montant de 952,3 M€ (soit 97% des crédits annuels) et les fonds européens un montant de 30,3 M€. Cette répartition a varié sensiblement ces dernières années, toutefois en moyenne annuelle, et sur la programmation 2000-2006, les crédits sur fonds européens s'élèvent à 55,6M€.

L'enseignement premier poste budgétaire de l'État

Les dépenses du ministère de l'éducation nationale constituent le 1er poste budgétaire de la dépense publique locale avec 370,4M€ en 2007 soit 38% des crédits globaux.

L'enveloppe affectée au fonctionnement concerne pour l'essentiel la prise en charge des rémunérations, le poste « personnel » s'élève à 324,5M€. Le Rectorat de Guyane emploie 5 261 salariés. Les investissements directs et interventions représentent une dépense de 40,3M€.

Le Rectorat assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction du nouveau campus universitaire de Troubiran. Les travaux de construction des bâtiments de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) et du Pôle d'enseignement supérieur sont bien avancés. Il en est de même pour le nouveau bâtiment destiné aux services académiques de Cayenne implanté aussi à Troubiran. La première tranche de travaux permettant d'accueillir plus de 200 personnes, a été livrée en fin d'année 2007. La deuxième tranche correspondant à la réhabilitation d'anciens bureaux, sera livrée en 2008. Le montant total de l'opération s'élève à 16 M€.



Le Rectorat intervient en soutien des collectivités locales sur la construction et la réhabilitation des établissements scolaires du premier et du second degré. Les subventions accordées par l'État peuvent atteindre 100% des dépenses dans le cas de constructions de groupes

Des avances aux collectivités territoriales scolaires en sites isolés ; 61 nouvelles classes de primaire, un collège à Camopi et un lycée à Kourou ont été financés en 2007.

Les avances aux collectivités locales constituent le 2ème poste budgétaire par ordre d'importance. Les avances consenties au titre de la fiscalité directe locale se sont élevées en 2007 à 187,72M€. L'État avance, sous forme de douzièmes, 100% du produit de fiscalité directe voté à l'occasion du budget primitif par les différentes collectivités de Guyane. En retour, il perçoit directement les taxes locales.

Investissements publics et aménagement du territoire : des actions structurantes

Les dépenses des établissements publics nationaux concernent, essentiellement, le Centre Spatial Guyanais avec un budget de 286,75M€ en 2007, la Chambre de Commerce et d'Industrie avec un global de 32,50M€, l'Établissement Public d'Aménagement de la Guyane avec un budget de 14,07M€, l'Office National des Forêts (5,40M€) et enfin la Chambre d'Agriculture (2,22M€).

Au CNES, la montée en puissance de grands projets explique la progression significative des dépenses

d'investissement (99,8M€ en 2006 et 30M€ en 2007).

Le programme «Soyouz en Guyane» a pour objet de lancer une version améliorée du lanceur russe SOYOUZ-FREGAT depuis le Centre Spatial Guyanais. Il s'agit donc, pour l'essentiel, de construire et de qualifier un ensemble de lancement Soyouz (ELS), dérivé de ceux existant à Baïkonour et à Plessetsk et adapté aux normes françaises et aux spécificités du CSG. Les travaux de terrassement, commencés en 2005, sont terminés, et les travaux d'infrastructures seront achevés dans quelques semaines. La maquette du P80, premier étage du lanceur Vega a été acheminée jusqu'à l'entrée du chantier, la voie de roulement du portique et les locaux techniques sont en cours de réhabilitation pour accueillir les premiers équipements sol. Les travaux d'assemblage sur site du portique mobile ont débuté courant 2007.

Stagnation des recettes fiscales de l'État

Entre 2006 et 2007, les recettes fiscales de l'État n'ont pas progressé, l'évolution générale se situant à -1,7%, pour un montant de 110,2 € en 2007.

La fiscalité d'Etat est marquée par la prédominance de deux impôts, l'IR (impôt sur le revenu avec une collecte de 65,12 M€), et l'IS (impôt sur les sociétés avec une collecte de 24M€).

Il est à souligner depuis plusieurs années la dynamique de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune avec une collecte de 1,68 M€ soit une progression de 26,3% en 2007) qui connaît de façon assez soutenue une augmentation du nombre de ses assujettis (+ 24,8% en 2007 avec 141 déclarants).

Les recettes non fiscales diminuent encore plus fortement (-45,6%), passant de 32,49M€ en 2006 à 17,7M€ en 2007. Sont particulièrement concernés par cette tendance les produits du domaine (-15,36%), et surtout les recettes sur prescriptions et excédents (-80,41%), dont l'évolution est cependant très fluctuante d'une année sur l'autre. Par contre, les amendes et condamnations pécuniaires progressent de 22% (2,13 M€).

Entre 2006 et 2007, les recettes liées à l'octroi de mer et affectées aux collectivités locales ont connu une forte croissance en s'inscrivant à un montant de 113,54M€, soit une évolution de 12,71%. Au sein de cette catégorie, l'octroi de mer externe (importations) gagne 13% (86,53M€). L'octroi de mer régional (part sur importations) progresse aussi très significativement (+18%). Au titre des collectivités bénéficiaires, le Conseil Régional perçoit 26M€, le Conseil Général 27M€, et les communes 60 M€.

L'octroi de mer en progression

Didier RAVON
Trésorier-payeur Général



Envolée des créations dans le commerce

Le tissu économique Guyanais s'est enrichi de 1 044 nouvelles entreprises, soit 9% de plus qu'en 2006.

Neuf entreprises sur dix démarrent leur activité sans salarié. L'envolée des créations dans le commerce et l'industrie compense la baisse sensible des services et la stagnation de la construction. Cette dynamique permet à la Guyane de détenir une nouvelle fois le taux de création le plus élevé des trois départements français d'Amérique.

À u 1er janvier 2007, la Guyane comptait près de 8 000 entreprises exerçant leur activité dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Les unités productives nouvelles se concentrent de plus en plus dans le tertiaire, services et commerce. Ce secteur demeure largement majoritaire avec 70 % des entreprises (40 % pour les services et 30 % pour le commerce). La construction et l'industrie représentent respectivement 18 % et 12 % de l'appareil productif en Guyane.

L'une des spécificités du tissu économique de la Guyane réside dans la présence de micro entreprises (0 salarié). Même si depuis les dix dernières années, leur nombre n'a pas cessé de baisser, elles restent majo-

ritaires en Guyane avec un peu plus de deux entreprises sur trois. Elles sont présentes dans la construction et dans les services.

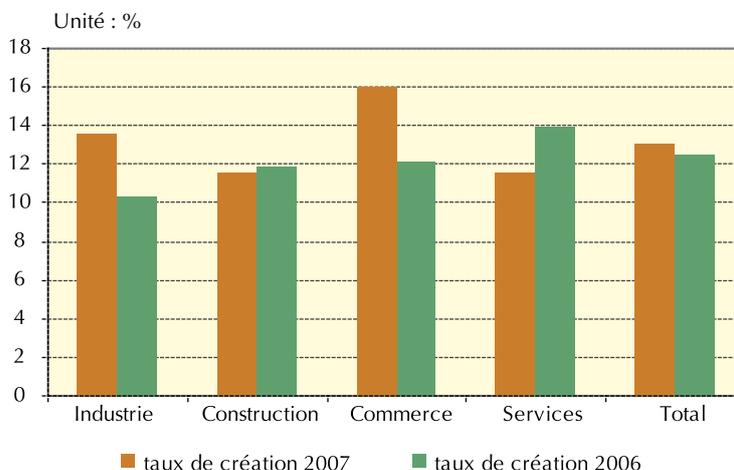
Après une année 2006 riche en créations d'entreprise, l'année 2007 poursuit cette tendance : elles ont été plus nombreuses, 1 044 nouvelles entreprises se sont installées sur le territoire guyanais.

Dans ce contexte plutôt favorable, le taux de

Un taux de création élevé

création atteint 13,1 % en 2007 et conserve une nouvelle fois le meilleur taux des trois départements français d'Amérique. Ce résultat est en partie imputable au bon résultat du commerce, dont les créations se sont envolées avec un taux de création record de 16 %, le taux le plus élevé des Antilles-Guyane. Le commerce de gros représente 8 % des créations du commerce et possède l'un des taux de création les plus élevés (18,2 %). Plus nombreuses dans le commerce de détail, les créations concentrent 246 entreprises, soit 24 % du total. Après avoir connu un essoufflement en 2007, l'industrie retrouve une dynamique de création. En 2007, seules les IAA sont en baisse de 26 %. Le taux de création dans l'industrie est de 13,5 % soit 3 points de moins qu'un an auparavant.

Le commerce et l'industrie se renouvellent mieux
Taux de créations par grands secteurs d'activité en Guyane



Source : INSEE - Sirene



Le nombre de créations dans la construction a diminué de 2 % en 2007 après une baisse de 7 % en 2006.

Les services restent le premier gisement

Les services représentent 37 % des créations d'entreprise (390 en 2007). Les services aux entreprises et aux particuliers constituent l'essentiel des créations, soit 268 entreprises. Suite à une année en forte hausse, la création d'entreprise dans les services aux entreprises recule de 7 %. Cette baisse est imputable aux services aux entreprises (-12,5 %) et plus particulièrement aux services opérationnels (-34 %), la santé et l'action sociale (-25 %). En revanche, les activités de conseils et d'assistance, qui regroupent notamment les services professionnels, les activités informatiques ou encore la

publicité, ont attiré 84 créateurs, soit 9 % de plus qu'en 2006. En 2007, une nouvelle entreprise sur huit est créée dans l'hôtellerie-restauration, en progression de 15 %. Les activités immobilières baissent fortement après une année 2006 plutôt favorable.

En 2007, 9 entreprises créées sur 10 sont des unités sans salarié. Elles ne génèrent qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur. Parmi les nouveaux emplois salariés, deux sur trois concernent les services, surtout le conseil et l'assistance, ainsi que l'hôtellerie et la restauration, 15 % le commerce de détail et les réparations, 8 % la construction et 6 % les IAA. Une seule entreprise de plus de 20 salariés a été créée dans les services.

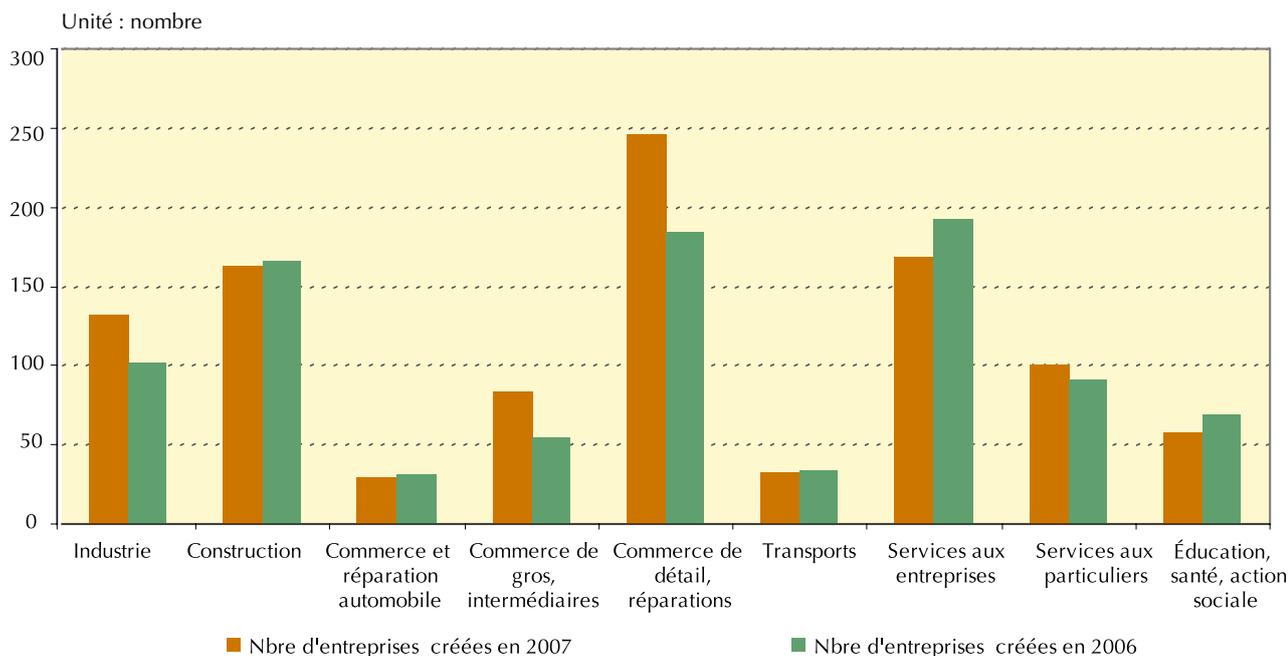
La zone d'emploi de Cayenne concentre les trois quarts des nouvelles entreprises, soit 798 entreprises. Les zones d'emploi de Kourou et Saint-Laurent accueillent respec-

tivement 130 et 119 créations. Les services dominent à Cayenne et à Kourou avec respectivement 38 % et 35 %, en particulier les services aux entreprises. En revanche, à Saint-Laurent-du-Maroni, le commerce a les faveurs des créateurs : 40 % d'entre eux ont opté pour ce secteur contre 35 % pour les services.

Ali BENHADDOUCHE

L'essentiel de la progression dans le commerce et l'industrie

Principaux secteurs de créations en Guyane



Source : INSEE - Sirene



L'inflation se maintient à un niveau élevé en 2007

En 2007, les prix à la consommation des ménages ont augmenté de 3,0 % en Guyane. L'évolution des prix est due principalement à l'augmentation des prix des services, et plus particulièrement de ceux des loyers, et de la restauration, de l'hôtellerie. Le coût de l'alimentation de plus en plus élevé, surtout pour les produits frais, le pain et les céréales. Le prix de l'énergie progresse fortement, tandis que la baisse des prix des produits manufacturés se poursuit.

Sur un an, le rythme de l'inflation¹ reste à un niveau élevé de 3,0 %, mais diminue par rapport à 2006 (3,3 %). En 2007, la hausse des prix est moindre qu'en 2006, après avoir doublé entre les années 2006 (3,3%), et 2005 (1,5 %). En 2007, l'inflation¹ en métropole connaît une forte accélération à son tour un an après la Guyane, doublant entre les mois de janvier (1,2 %) et de décembre (2,6 %).

En Guyane, la hausse est très inégale sur les deux semestres. Le mouvement de forte hausse de l'inflation¹, de 2006, se poursuit jusqu'en juillet 2007, pour atteindre 4,0 %. Au second semestre 2007, le rythme de l'inflation décroît jusqu'à 3,0 % en décembre 2007. L'indice gagne 2,5 points de janvier à juillet (de 114,1 à 116,6), puis 1 point de juillet à décembre (de 116,6 à 117,6).

La hausse des prix des services (+2,6%) participe au rythme soutenu de l'inflation.

En effet, la contribution des services à la hausse générale des prix est très importante du fait de leur poids dans la consommation totale des ménages (47%). Dans ce poste, la plus forte contribution à l'inflation émane des prix des loyers, des services de restauration et de l'hôtellerie. Les prix des services de santé connaissent une très forte hausse (+6,4%). Les prix des services de communications augmentent aussi sur un an, alors que les prix des services de transport baissent sur la même période.

L'alimentation s'est renchérie de 2,4% en un an. Les prix des produits frais, y compris les légumes subissent encore des hausses importantes. Seul le prix du poisson est en recul sur un an. Hors produits frais, la plupart des produits

(1) exprimée en glissement annuel



alimentaires enregistrent des fortes hausses, et c'est le cas tout particulièrement du pain et des céréales (+5,4%).

Pour l'énergie, après la baisse enregistrée en 2006, les prix s'envolent en 2007 (+11,5%). Les prix des produits pétroliers augmentent de 15,9% en un an. A titre d'exemple, le prix du super gagne 20 cents entre janvier et décembre, où il s'affiche à 1,5 euros le litre. C'est le résultat de trois réévaluations successives, environ 10 cents en février, et 5 cents en juillet puis en octobre. Par ailleurs, l'électricité et le gaz ont été légèrement revalorisés.

Les prix des produits manufacturés diminuent de 0,4% , confirmant

une tendance bien établie. La tendance à la baisse des prix de l'habillement et des chaussures continue en 2007 (-5,3%). Ces produits contribuent principalement au repli observé dans ce poste

Sylvain QUENUM

Les services, principale source de hausse des prix

Évolution des prix par groupe de consommation entre décembre 2006 et décembre 2007

En indice base 100 en 1998

	Guyane			France entière		
	pondération 2007	Indice déc-07	variation déc 07/déc 06	pondération 2007	Indice déc-07	variation déc 07/déc 06
Alimentation	2 112	115,8	2,4	1 660	119,7	3,1
Produits frais	458	125,5	2,1	220	125,5	3,4
Hors produits frais	1 654	113,3	2,3	1 440	118,9	3,0
Tabac	134	355,2	38,3	176	190,0	6,2
Produits manufacturés	2 285	95,9	-0,4	3 140	101,2	0,4
Habillement et chaussures	552	77,9	-5,3	501	105,2	0,7
Produits de santé	186	96,9	-0,1	469	91,2	-1,4
Autres produits manufacturés	1 546	102,8	1,3	2 170	102,4	0,7
Énergie	744	142,4	11,5	789	148,9	10,6
dont produits pétroliers	523	158,9	15,9	477	179,1	17,1
Services	4 725	123,2	2,6	4 235	121,7	2,4
Loyers et services rattachés	1 847	122,9	2,0	739	125,6	3,4
Services de Santé	238	128,4	6,4	520	116,5	1,8
Transports et communications	380	111,1	0,2	503	101,9	0,3
Autres services	2 260	123,9	3,0	2 473	125,8	2,7
Ensemble	10 000	117,6	3,0	10 000	117,7	2,6
Ensemble hors énergie	9 256	115,7	2,2	9 211	115,4	1,9
Ensemble hors tabac	9 866	115,8	2,5	9 824	116,5	2,5

Source : INSEE



Pêcherie crevettière : vers une restructuration de l'activité

La production de crevettes en 2007 est de 2 369 tonnes, en hausse de 7% par rapport à 2006. Le chiffre d'affaires est de 12,5 millions d'euros, soit 25% des recettes totales d'exportation, plaçant ainsi la pêche crevettière au 3ème rang des secteurs exportateurs, après l'industrie forestière et aurifère.

Avec 350 km de façade maritime et 130 000 km² de Zone Economique Exclusive, la Guyane possède un potentiel halieutique indéniable.

Comme dans tous les secteurs productifs en Guyane, celui-ci vit une dépression structurelle qui demande des mesures rapides, si l'on veut prétendre à une pérennisation de l'activité. Les évolutions ne vont pas toujours dans le même sens et créent une situation aux multiples facettes.

La production de crevette est soumise à la réglementation communautaire européenne. Seuls les navires licenciés (39 licences autorisées, 28 crevettiers en activité réelle en 2007),

sont habilités à pêcher les crevettes *Farfantepenaeus subtilis* et *Farfantepenaeus brasiliensis* dans les eaux guyanaises.

Un TAC biologique (Total de Capture Admissible) de 4 000 tonnes est fixé et révisé annuellement par la Commission Européenne. Cependant, durant les sept dernières années, le TAC biologique n'a été ni pêché, ni débarqué. Après une baisse continue depuis 2004, la production débarquée est légèrement en hausse en 2007.

Cette baisse durable de la production débarquée est due à deux facteurs essentiels : les phénomènes hydro-climatiques (El Nino, réchauffement des eaux, charge trophique du milieu...), mais surtout le nombre décroissant de navire en activité.

La production débarquée en légère hausse en 2007

Évolution de l'activité halieutique en Guyane de 2000 à 2007

Unité : nombre, Kg, tonne et millier d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Prises de crevette sous TAC	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Production débarquées (tonnes)	2 562	2 652	3 042	3 565	3 325	2 943	2 215	2 369
Effort de pêche								
Licences autorisées	63	63	63	63	63	63	63	49
Licences attribuées	62	61	54	54	53	36	47	39
Nbre de navire en activité	52	49	45	46	47	36	24	28
Nombre de jour de mer	14,7	14,2	13,2	12,5	12,7	9,3	6,1	7,4
Nbre de jdm/navire/an	283	289	293	271	269	259	254	265
Rendement*								
Kg/jour de mer	175	187	231	285	263	315	364	319
Rendement par navire (tonnes/an)	43	44	57	66	64	82	93	85
Personnel en mer	650	380	270	250	260	200	250	220
Personnel à terre	150	150	150	140	130	100	60	60
Prix moyen de la crevette	7,6	7,1	6,25	5,53	5,36	4,93	5,2	5,1
Prix moyen du gasoil pêche			0,28	0,29	0,36	0,45	0,50	0,50

* (capture par unité d'effort)

Source : Ifremer Guyane, DRAM 2007

L'exploitation s'effectue à partir du Port du Larivot. L'infrastructure portuaire, dont le propriétaire est la Mairie de Matoury depuis le 1er janvier 2007, présente des insuffisances d'équipement normé selon les exigences de l'UE (plateforme en bois, sécurité des installations RIA (robinets d'incendie armés), raccords sécurisés aux réseaux publics d'eau et d'électricité...). Les projets d'accueil de l'ensemble des activités halieutiques du département au Port du Larivot laissent présager qu'une remise à niveau et des installations supplémentaires verront le jour à court terme.



Déficit d'exploitation en 2007

Principaux résultats comptables de la pêche

Unité : millier d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
C. A. moyen (euros)	326,8	312,4	356,3	365,0	343,0	404,3	483,6
Coût charge de carburant : voyages/an		96,8	138,9	131,9	115,4	143,2	120
Charges d'exploitation fixe par an (hors gasoil)			376,2	372,3	367,9	360,9	349,7
Résultats bruts d'exploitation/an			-158,8	-139,1	-140,3	-99,8	13,8

Source : Armements Crevettiers

Les mesures de l'effort de pêche, enregistrées par l'IFREMER, illustrent les difficultés rencontrées par les armements. Depuis 2000, le nombre d'unités actives sur zone est en baisse: des armements ferment ne pouvant plus faire face à leur situation économique.

Le nombre de jours de mer par navire diminue, alors que le rendement moyen par navire s'améliore. La pêcherie est biologiquement saine, et les navires devraient être plus rentable. Cependant, le coût du carburant et des charges fixes d'exploitation obèrent le résultat d'exploitation.

Suite à l'application des mesures réglementaires, le maillage des filets et les engins de pêche sont aux normes. Cependant, tous les armements souhaitent mettre en œuvre un dispositif d'échappement des grosses prises (tortues, raies...), ainsi qu'une amélioration de la sélectivité des trains de pêche, sous l'égide du laboratoire de technologie marine de l'Ifremer.

Le secteur de la pêche, en général, emploie du personnel venant du plateau des Guyanes : nord-ouest du Brésil, Surinam, Guyana...

Tous les armements crevettiers ont mené une politique de fidélisation du personnel à terre et en mer. Le nombre du personnel en mer a décru, car la plupart des contrats sont maintenant à durée indéterminée. Il y a quelques années, plus de 600 marins pêcheurs transitaient au Port du Larivot. La décroissance du nombre de marin pêcheur est due aussi à la disparition de certains armements.

La flotte de pêche est vieillissante. Les navires les plus anciens ont plus de 20 ans. La situation économique ne permet pas de mettre en place un plan de renouvellement de cette flotte.

Un nouveau prototype crevettier devrait répondre aux attentes environnementales (valorisation des prises accessoires, etc.), sécuritaires (incendie à bord, etc.), sanitaires (congélation etc.) et de formation (brevet maritime à minima).

La production mondiale est de près de 4 millions de tonnes, répartie à 50% entre la pêche et la crevetticulture. Les Japonais, Américains, Européens consomment 90% de la production mondiale. À cause des épizooties en crevetticulture et des événements de pêche, au niveau mondial, le prix de la crevette chute. Depuis 1997, le prix moyen de la crevette a chuté de 50%. Elle est devenue le 1er produit de la mer consommé.

Le marché de la crevette

La France hexagonale est le principal débouché économique de la crevette guyanaise, suivie dans une moindre mesure par la Martinique et la Guadeloupe. Les armateurs constatent depuis 2000, une chute constante de prix, avec un maintien les deux dernières années, en raison d'une forte augmentation des calibres débarqués.

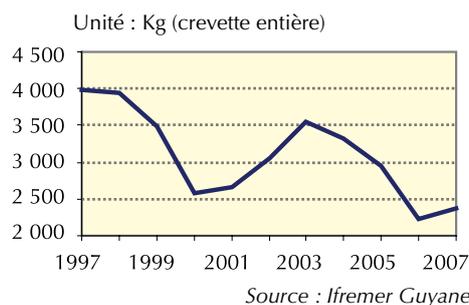
L'exploitation de la crevette est un des enjeux de la Guyane. Une approche

systemique permettra l'adoption de mesure pour la pérennisation du secteur. La ressource crevettière reste l'une des 1ères productions locales. Cependant, depuis 1999, les armements ont des résultats d'exploitation structurellement déficitaires. Ces nombreuses années de déficit, ont mis à mal les trésoreries, malgré des fonds propres importants. Le prix du gasoil augmente, les prix sur le marché se maintiennent à un niveau bas. Sans soutien particulier, la pérennisation de cette pêcherie doit passer par un plan de diminution de la flotte et des effectifs, afin de sauvegarder un outil minimum, ayant les capacités de redéployer les moyens d'exploitation quand économiquement, les variables seront plus favorables à une exploitation saine.

Guylaine BOURGUIGNON,
UNIFIPECHE

Légère reprise en 2007

Production de crevettes du plateau soumise à TAC





L'exploitation aurifère en Guyane

En 2007, l'exploitation aurifère en Guyane est une réalité économique. La pression citoyenne et l'évolution des exigences environnementales, imposent à la profession un nouveau challenge de prise en compte des conséquences de l'extraction aurifère sur la biodiversité et notamment la nécessité de mettre en œuvre des méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement.

En 2007, l'activité en matière d'instruction de dossiers est restée soutenue avec 105 demandes, dont 53 demandes d'autorisation de recherches minières, 44 demandes d'autorisation d'exploitation minière, 7 demandes de permis exclusifs de recherches minières et une demande de concession minière.

L'année 2007 a toutefois été principalement marquée par l'instruction du dossier de demande d'ouverture de travaux par la société CBJ-Caïman (filiale du groupe iamgold) sur le site de Camp Caïman.

Il était prévu dans le cadre de cette exploitation minière l'extraction et le traitement d'environ 5 500 tonnes de minerai par jour, soit environ 2 millions de tonnes par an pour produire un total d'environ 27 tonnes d'or (sous forme de lingots purs à plus de 95%) sur sa durée de vie.

Pas d'extraction à Camp Caïman

L'instruction du dossier avait abouti au prononcé d'un avis favorable du CODERST en sa séance du 15 juin 2007. Une décision de rejet a finalement été prise par le Président de la République début 2008.

Une production d'or moins importante qu'en 2006

Activité minière aurifère en Guyane

Unité : nombre, Kg et million d'€

	2003	2004	2005	2006	2007
Production d'or déclarée exprimée en Kg	3 347	2 835	2 576	3 083	2 800*
Efforts de recherches consentis (million d'€)	4,7	6,85	5,0	5,0	3,7
Titres miniers en cours de validité	189	153	140	120	117
Demandes de titres miniers reçus	118	106	76	72	51
Demandes d'autorisations de recherches minières	82	89	97	69	53
Nombre de visites de contrôle	350	350	350	416	384

* données provisoires

Source : DRIRE

De la découverte de l'or à aujourd'hui :

En Guyane, la découverte des premières pépites d'or, sur le bassin de l'Approuague, remonte à 1854.

De 1875 à 1940, l'activité aurifère se structure pour atteindre un bon niveau de productivité grâce à la mécanisation progressive des techniques d'exploitation. Après un fort ralentissement de la production qui va stagner pendant plusieurs décennies, la remontée du prix de l'or, au début des années 1970, conduit au redémarrage de l'activité.

De 1975 et 1995, l'inventaire minier réalisé à la demande de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Antilles Guyane (DRIRE) par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Guyane, identifie plusieurs gisements d'or primaire pour un tonnage potentiel estimé à 120 tonnes, permettant d'être optimiste sur une évolution favorable du développement maîtrisé de la filière aurifère en Guyane.



Les règles d'exploitation

La recherche et l'exploitation de l'or sont soumises aux dispositions du Code Minier. La réforme de ce Code, conduite entre 1995 et fin 2000, et son adaptation aux départements d'Outre-mer, a permis à de nombreux artisans d'accéder plus facilement à l'obtention de titres miniers tout en leur imposant des règles d'exploitation visant à une meilleure prise en compte des exigences environnementales.

Par ailleurs, dans le but d'assurer une meilleure transparence dans le processus d'attribution des titres miniers, l'article 68.19 du Code minier a institué une commission départementale consultative des mines chargée d'émettre un avis sur les différentes demandes. (voir encadré)

En 2007, les actions de police ont permis de réaliser 384 inspections

sur sites en matière d'inspection du travail, de contrôle des prescriptions environnementales, ou de police des mines.

En 2006 des efforts importants avaient été fournis pour rendre effective l'interdiction, initiée depuis 2004, de l'utilisation du mercure par les opérateurs. En 2007, des actions spécifiques de suivi des travaux de réhabilitation des sites miniers et de contrôle de la qualité des eaux ont été menées.



L'orpillage illégal

En Guyane, l'orpillage illégal, réalisé par des opérateurs clandestins dont le nombre est estimé entre 3000 et 5000, est un fléau aux conséquences humaines et environnementales importantes notamment en matière de pollution de l'eau.

L'intensification des opérations Anaconda tend à désorganiser la filière. En 2007 la lutte contre l'orpillage clandestin a permis la saisie de 12 kilos d'or et 70 de mercure. Le montant estimé des destructions et saisies s'élève à 23 M€. La mise en place des opérations Harpie début 2008 devrait accentuer la pression.

Joël DELADREUE
DRIRE

La réglementation dans le domaine de la recherche et de l'exploitation aurifère :

La recherche minière peut être effectuée sous couvert d'une autorisation de recherches minières (ARM) ou d'un permis exclusif de recherches minières (PER)

Elle est matérialisée sous la forme de 1, 2 ou 3 carrés ou rectangles situés sur un même secteur géographique, dont les dimensions sont de 1x1 km ou 0,5x2 km maximum. Sa durée maximale est de 4 mois. Elle est délivrée par le service en charge de la gestion du domaine privé de l'Etat (ONF en Guyane).

La superficie et le contour sont de formes libres. La durée de validité initiale est de 5 ans au plus. Le PER, délivré par arrêté ministériel après avis du Conseil Général des Mines, peut être renouvelé 2 fois au plus (pour une durée inférieure ou égale à la précédente).

L'exploitation peut être effectuée sous couvert d'une concession, d'un permis d'exploitation (PEX) ou d'une autorisation d'exploitation (AEX).

La concession : La superficie et le contour sont de formes libres. La durée de validité initiale ne peut excéder 50 ans. Le concessionnaire peut obtenir des prolongations successives de durée unitaire n'excédant pas 25 ans. Elle est accordée par décret en Conseil d'Etat, après enquête publique et avis du Conseil Général des Mines

Le permis d'exploitation (PEX) : La superficie et le contour sont de formes libres. La durée de validité initiale est de 5 ans au plus avec deux renouvellements possibles d'une durée de 5 ans maximum chacun. Il est délivré par arrêté du ministre chargé des mines, après enquête publique et avis du Conseil Général des Mines.

L'autorisation d'exploitation (AEX) : L'autorisation d'exploitation a été conçue pour répondre aux spécificités de l'exploitation artisanale. La superficie est de 1 km² maximum, le contour est de forme carrée (1 km x 1 km) ou rectangulaire (0,5 km x 2 km). La durée de validité est de 4 ans maximum renouvelable une fois. Elle est délivrée par le Préfet. Nul ne peut obtenir dans un même département d'Outre-Mer, sur une période de 4 ans, plus de trois autorisations d'exploitation.

Le livre 5 du code de l'environnement est applicable à certains sites miniers (de type primaire par exemple) qui mettent en oeuvre des méthodes d'exploitation ou qui utilisent des moyens susceptibles de répondre aux critères de classement dans l'une des rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.



Principales réalisations : chantiers Soyouz et Vega

Le 26 février 2008, le chantier Soyouz a été inauguré au Centre Spatial Guyanais. Les nouveaux travaux incluent des terrassements pour accueillir des antennes Galiléo.

Dans le cadre du développement économique et social, le CNES s'implique dans des applications comme la télé-consultation pour les habitants des régions isolées. Il participe à la sensibilisation des jeunes aux activités spatiales.

Pour accueillir l'ATV Jules Verne, le Centre Spatial Guyanais a fait évoluer ses installations et moyens. Les services techniques du CNES ont coordonné l'ensemble du plan de développement de ces adaptations, concernant l'Ensemble de Préparation Charges Utiles S5, les systèmes de Télémessure, de Localisation et Sauvegarde Vol et le laboratoire d'analyses Chimie.

D'importants travaux d'extension et de développement des infrastructures et équipements sont menés par le CNES sur l'ensemble du CSG. Les principales réalisations en 2007 concernent les chantiers Soyouz et Vega.

Le chantier Soyouz a été officiellement inauguré le 26 Février, en présence des partenaires Russes et des élus locaux. L'autorisation d'exploiter a été délivrée en juillet par la Préfecture de Guyane. L'année a été consacrée aux travaux de génie civil avec la construction des principaux bâtiments dans le cadre de la partie européenne du projet Soyouz en Guyane. Le centre de lancement (CDL) Soyouz, les centrales de production d'énergie et de climatisation, le bâtiment d'intégration lanceur (M1K) et le massif de lancement ont pris forme.

Inauguration du chantier Soyouz

Les équipements du chantier Vega se poursuivent. Le portique mobile a pris sa forme quasi définitive avec le montage des quatre pans métalliques. Cette dernière étape achevée, les équipes ont procédé à l'installation des plates-formes amovibles et des cloisons à l'intérieur du bâtiment. Puis, la « casquette » du portique, avancée de toit qui vient protéger le lanceur, a été réalisée. Les travaux de couverture du bâtiment et de pose des bardages ont ensuite démarré. Les travaux ont débutés au Centre de Lancement Ariane 5 (CDL 3), où une salle sera dédiée à Véga.

Des travaux de terrassement ont été réalisés au CSG, pour d'accueillir des antennes de suivi Galiléo courant 2008. Le CSG deviendra le plus important site de stations Galiléo du monde, avec huit à dix antennes, sur quatre hectares. Ces stations, opérées automatiquement depuis deux centres de contrôle en Europe, permettront le contrôle des 30 satellites qui composeront la constellation.

Site d'accueil de stations Galiléo

Le CNES accompagne le développement de la Guyane par le biais d'actions pour la formation, l'emploi et la création d'entreprises.



Il a renouvelé sa contribution au Contrat de Projets État/Région, élargi aux Programmes Opérationnels européens et de développement rural pour la période 2007 à 2013, pour un montant de 26,7 millions d'euros.

Le CNES a renouvelé son engagement en signant dix conventions de partenariat avec 16 communes de Guyane.

Le montant total de plus de 11

millions d'euros, de 2007 à 2013, permettra diverses actions de développement.

Partenaire du développement de la Guyane

Le CNES s'implique dans les applications des technologies spatiales en Guyane, comme la téléconsultation médicale ou télémédecine, devenue une réalité quotidienne pour bien des habitants de régions isolées.

L'éducation à l'espace reste un axe

important des actions du CNES en Guyane. Le CNES et le Rectorat de Guyane ont signé une convention en mars 2006, dont l'objectif est notamment la sensibilisation des jeunes aux activités spatiales et l'accompagnement des enseignants dans leurs projets pédagogiques. En 2007, le CNES a financé plusieurs formations destinées à des enseignants guyanais de cycle 3 et de collèges (habilitation pour le lancement de ballons et micro-fusées, Callisph'air/Globe). il a aussi contribué à la mise en place de classes scientifiques dans des établissements de Cayenne et Maripasoula.

Le CSG et le Musée de l'Espace font partie des principaux sites visités en Guyane.

En 2007, plus de 40 580 visiteurs sont venus au CSG, dans le cadre des visites grand public (16 320) et VIP (2 000), des visites scolaires (7 715), des visites presse (300) et des invitations aux lancements Ariane (14 250).

Le CNES assure la coordination des visites grand public et particulières, pour le compte des entités et industriels de la base.

Par ailleurs, 19 200 visiteurs ont découvert le Musée de l'Espace, dont 8 160 scolaires.



Cnes,
Centre Spatial Guyanais

Au Centre Spatial Guyanais, le CNES représente l'Etat Français, Etat de lancement. Il est chargé en particulier de l'organisation et de la coordination générale des opérations de lancement. Il est aussi responsable d'acquérir et de traiter les mesures liées aux lancements (localisation, télémétrie, optique), avec le concours des stations aval, d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde sol et bord, de protection de l'environnement et de sûreté-protection sur l'ensemble de la Base Spatiale. Le CNES est également le propriétaire foncier de l'ensemble du site spatial de Guyane et l'autorité de conception de tous les moyens sol réalisés sur le site.



Des efforts sur « l'offre produit Guyane »

La fréquentation touristique a progressé en 2007 en Guyane. Des efforts de formation et une nouvelle campagne de communication accompagne cette croissance. Le développement de la coopération régionale et la structuration de l'offre touristique guyanaise doivent consolider « l'offre produit Guyane ».

Avec près de 108 800 touristes reçus en 2007, le flux touristique a progressé de près de 17% en deux ans. Ils étaient 93 850 en 2005.

Seulement, la fréquentation des sites touristiques enregistre un léger recul à l'exception des activités qui tournent autour du spatial. Pourtant, la fréquentation du site www.guyane-tourisme.com a atteint 120 000 visiteurs en 2007.

En revanche, les hôtels de Guyane enregistrent une fréquentation en progression de 2 points par rapport à 2006 (soit 51,7% en 2006 contre 53,7% en 2007). L'important volume de clientèle venue en Guyane pour « raisons professionnelles » et dont l'hébergement principal est l'hôtel, explique en grande partie cette progression. Le taux d'occupation hôtelier se stabilise depuis trois ans au dessus de 50%.

La tendance est donc plutôt à l'optimisme et les indicateurs restent prometteurs.

Un accord cadre global a été signé, en avril 2006, par l'ensemble des acteurs du tourisme, tant institutionnels que professionnels pour une durée de 3 ans. Il vise la structuration de la filière et le développement de l'emploi et des compétences des actifs des secteurs du tourisme. Il fait suite au contrat d'études prospectives dans la filière Tourisme en Guyane réalisé par la DTEFP à la demande des professionnels du tourisme et sous l'impulsion de la Région Guyane, du CTG, de l'OREF/CARIF et de l'AGEFOS PME

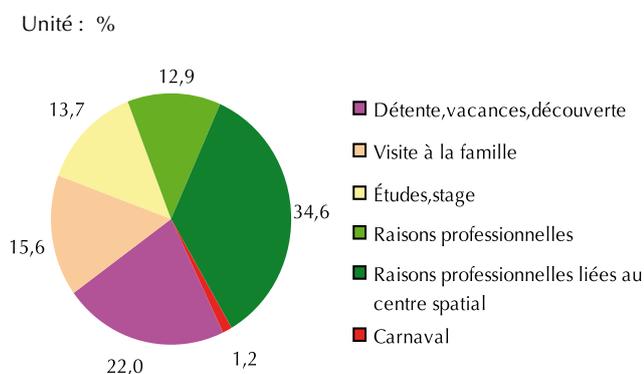
Au titre de l'A.D.E.C (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences) Tourisme, des actions de formation ont été mises en place entre septembre 2006 et décembre 2007 : l'accueil physique et téléphonique

Des formations pour les professionnels

nique dans le secteur du tourisme (4 modules), les méthodes et les principes comptables, les techniques de relations et de communication commerciale, sauveteur secouriste du travail, les techniques d'hygiène et de restauration en sites isolés, la relation avec le client dans le tourisme, sauveteur secouriste en milieu amazonien, anglais, connaissance du patrimoine de la Guyane, accueil physique et

Une place importante pour le tourisme d'affaires

Raison du séjour des touristes en Guyane



Source : Insee, Comité du Tourisme de Guyane, enquête sur les flux touristiques 2007



téléphonique. Le coût de ces formations s'élève à plus de 80 000 euros pour près de 70 personnes formées.

Dans le cadre de la structuration du marché du travail et de l'amélioration des compétences des acteurs du tourisme, une série d'initiatives a été mise en œuvre. La convention collective régionale du travail des guides en milieu amazonien a été signée en vue de l'élaboration du contrat de qualification professionnelle. Le Cnam a mis en place le certificat tourisme en milieu amazonien, formation innovante qui délivre un diplôme national de niveau bac+2. Le rectorat de Guyane a créé le CAP Agent de Développement et d'Accompagnement Local (ADAL), option tourisme.

La nouvelle campagne lancée par le Comité du Tourisme interpelle le consommateur et l'invite à découvrir la Guyane avec le slogan « Où vivre une expérience unique ? ».

Où vivre une expérience unique ?

Il n'est plus question de seulement montrer la beauté et la richesse touristique de la Guyane, mais d'inviter à vivre cette expérience en venant sur place. La nouvelle stratégie de communication combine image et produits pour déclencher l'acte d'achat.

Le plan marketing mis en oeuvre, pour un montant total de près de 600 000 euros / an, par le Comité du tourisme se traduit par la participation et/ou l'organisation de salons grand public et professionnel, voyages de presse, Eductours, Workshops, etc.

La coopération régionale avec nos partenaires de l'État d'Amapa et du Suriname s'est concrétisée par la signature d'une convention en mai 2007 en Guyane et consolidée en juillet 2007, au Suriname. Elle vise

la création d'un produit touristique combiné '«Amazone», qui permet de visiter les sites touristiques de chacune des trois destinations, sous la forme d'un package de 12 jours.

Coopération régionale

Plusieurs objectifs ont déjà été atteints, notamment la réalisation de supports promotionnels (brochure, DVD) dédiés aux tour-opérateurs et la participation conjointe à des salons : le Monde à Paris (France), Utrecht (Pays-Bas), ABAV (Brésil).

Dans le cadre du plan Guyane, une enveloppe de 5 millions d'euros a été allouée au secteur touristique pour consolider et dynamiser « l'offre produit Guyane », en particulier l'hébergement par des créations

Structuration de l'offre touristique

ou des réhabilitations. Les domaines d'activités éligibles sont les infrastructures, comme le parc animalier de Macouria ou l'aménagement de cham-

bres d'hôtels, l'appui à la création d'entreprises et l'extension en qualité des excursions. La Délégation Régionale au Tourisme et à l'Artisanat instruit et coordonne les dossiers relatifs à la réalisation des opérations qui devront être finalisées avant la fin de l'année 2008. Enfin, le Contrat de projet 2007 – 2013 recommande de favoriser le désenclavement, de densifier l'offre touristique et d'améliorer les équipements touristiques.

Aujourd'hui, la stratégie consiste à conforter l'image de la destination et surtout à engager la Guyane sur les voies de la dynamisation de son offre touristique.

Éric MADELEINE
Comité du Tourisme de la Guyane

Évolution du nombre de visiteurs par site d'attraction touristique

Unité : nombre

Nombre de personnes	2006	2007
Musée des Cultures Guyanaises	8 524	9 147
Musée Franconie	5 786	5 047
Musée de l'Espace	16 255	19 264
Iles du Salut (dont croisiéristes)	50 390	46 671
Visite du Centre Spatial Guyanais	22 502	26 034
Lancement de fusée	7 626	14 244
Le Parc Animalier de Macouria	11 207	nc
Camp de la Transportation	9 253	8 922
Office du Tourisme de Saint-Laurent	24 270	21 123
Syndicat d'Initiative de Rémire	2 300	1 964
Office du Tourisme de Matoury	500	263
Syndicat d'initiative de Mana	1 400	1 500
Office du Tourisme de Roura	600	544
Syndicat d'Initiative d'Iracoubo	4 448	nc
Point Informations Tourisme de Sinnamary	500	953
Accueil au box de Rochambeau		8 053

Source : CTG



Les établissements publics d'enseignement, principaux acteurs des contrats aidés

En 2005, les nouveaux contrats du Plan de Cohésion Sociale (PCS) ont profondément modifié les politiques de l'emploi du secteur non marchand. Deux mesures se distinguent sur le territoire guyanais, le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et le contrat d'Avenir (CAV). Le déploiement de l'ensemble de ces contrats a permis d'accueillir un public jeune, peu diplômé, ou en chômage de longue durée.

En 2007, 2 455 CAE ont été signés dont 61 % pour un renouvellement de contrat. Le taux de prise en charge par l'État (84 %) de ces contrats est supérieur à ce qui est observé en France métropolitaine (75 %) et aux Antilles (80 %). Néanmoins, la durée hebdomadaire moyenne des contrats en Guyane n'est que de 22 heures contre 24 heures en France métropolitaine et 26 heures aux Antilles. La durée moyenne des contrats est la même qu'en France métropolitaine (8,5 mois) mais nettement inférieure à ce qui est pratiqué aux Antilles (12 mois). Compte tenu de la structure et de l'évolution de la démographie guyanaise et de ses répercussions sur le système scolaire, une grande partie des contrats (2 sur 5) est signée avec des établissements publics d'enseignement. Les communes sont les seconds organismes contractants, avec près de 30 % des contrats signés.

Parmi les bénéficiaires, plus de 90 % sont inscrits à l'ANPE et 20 % d'entre eux touchent des minima sociaux (RMI, ASS, API).

Comme pour les inscrits à l'ANPE, les femmes sont majoritaires (60 %). Plus des deux tiers des bénéficiaires n'ont aucun diplôme.

En 2007, 318 CAV contrats ont été signés et seulement 12 % sont des renouvellements. Le taux de prise en charge (87 %) de ces contrats est supérieur à ce qui est observé en France métropolitaine (84 %) et aux Antilles (75 %). Contrairement aux CAE, la durée hebdomadaire moyenne des CAV est l'une des plus fortes de France. Elle est de 26 heures contre 25 heures en France Métropolitaine et aux Antilles. Même constat pour la durée moyenne des contrats qui est de 21,5 mois en Guyane contre 10,5 mois en France métropolitaine et 17 mois aux Antilles. Les femmes sont les principales bénéficiaires de la mesure représentant 72 % des contrats CAV. Comme pour le CAE, les personnes sous contrat ont un niveau de formation s'arrêtant au collège ou moins (72 %). L'obtention du CAV est soumise à la perception de minima sociaux. Neuf



fois sur dix, les bénéficiaires le touchent depuis plus de 6 mois. Pour les deux tiers, l'allocation perçue est le RMI. Les établissements publics d'enseignement sont les organismes qui sollicitent le plus ce type de contrat (80 %).

En définitive, le dispositif joue actuellement bien son rôle de tampon social même si les en-

jeux démographique et économique de la Guyane ne peuvent pas reposer uniquement sur des mesures de contrats aidés et surtout ne pourront pas suffire à faire face à l'arrivée massive d'actifs sur le marché du travail.

Benoit HURPEAU
DDTEFP de la Guyane

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi est mis en œuvre en Guyane depuis novembre 2005. Il s'adresse principalement à des demandeurs d'emploi en difficulté sur le marché du travail. Les employeurs concernés relèvent du secteur non marchand. Sont concernés les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public, les organismes de droit privé à but non lucratif, les ateliers et les chantiers d'insertion. Les employeurs perçoivent une aide de l'Etat à la signature du contrat, modulée en fonction des publics bénéficiaires et du statut de l'employeur. Les taux sont fixés par le Préfet de Région. Les conventions ont une durée initiale allant de 6 mois minimum à 24 mois maximum. Les contrats de travail, de droit privé, sont à durée déterminée dont la durée hebdomadaire est au moins 20 heures.

Le contrat d'avenir s'adresse plus particulièrement aux allocataires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation de parent isolé et de l'allocation adulte handicapé. Ce dispositif est réservé au secteur non marchand : aux entreprises de droit public, aux personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public, aux organismes de droit privé à but non lucratif et aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce contrat est d'une durée de deux ans, il est renouvelable dans la limite de 3 ans ou plus pour certains publics particulièrement en difficultés. Il comprend obligatoirement des actions d'accompagnement et de formation professionnelle. C'est un contrat de droit privé à temps partiel d'une durée moyenne de 26 heures par semaine. Ce dispositif est mis en œuvre par le président du conseil général, le maire de la commune de résidence du bénéficiaire ou le président d'une communauté de communes. L'employeur bénéficie d'une aide forfaitaire versée par le conseil général (RMI) ou par l'Etat (ASS, API, AAH), d'une aide complémentaire dégressive versée par l'Etat et d'une exonération de charge patronale.



Les adultes-relais, des emplois de médiation dans les quartiers

En Guyane, l'année 2007 est marquée par une forte progression du nombre d'adultes-relais. A cette occasion, le Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane dresse un portrait de ces contrats aidés¹.

(1) Les données disponibles proviennent de l'enquête menée par le Centre de Ressources Politique de la Ville de Guyane dans le cadre de l'évaluation locale du dispositif adulte-relais menée pour la Délégation Régionale Interministérielle à la Ville

Créé fin 1999, le dispositif national prévoit le recrutement d'adultes-relais pour contribuer à restaurer le lien social et favoriser l'accès aux services publics dans les territoires de la politique de la ville. Entre 2001 et 2007, 121 conventions d'adulte-relais ont été signées en Guyane entre l'Etat et les employeurs. Après une phase de montée en charge au cours de l'année 2002, le dispositif connaît un repli net dû à un gel budgétaire au niveau national (seulement 16 conventions signées entre 2003 et 2005). À partir de 2006, le nombre de conventions augmente de façon significative, les pouvoirs publics ayant conforté ce programme en doublant le nombre de postes, et en 2007, 41 nouveaux contrats ont été signés, sans compter

les renouvellements de contrats. Au total, ce sont 86 adultes-relais qui sont en poste en Guyane au terme de l'année 2007. Ils se répartissent sur l'ensemble des cinq communes concernées par la politique de la ville. Saint-Laurent-du-Maroni est la commune qui compte le plus d'adultes-relais (26), devant Cayenne (25), Kourou (22), Matoury (8) et Rémire-Montjoly (5).

La montée en charge du dispositif

Dans un contexte marqué par une forte présence de populations immigrées et de non francophones, 24 % des adultes-relais oeuvrent dans le champ de l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations. Ils visent notamment à faciliter l'accès aux services publics (accompagnement, interprétariat) ;

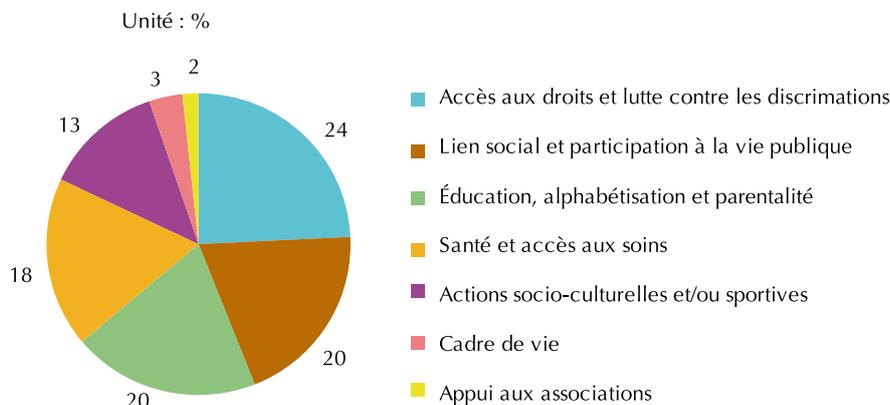
Des champs d'intervention multiples

· 20 % agissent dans le domaine de l'éducation, l'alphabetisation et la parentalité. Les actions menées sont diverses : soutien scolaire, cours d'alphabetisation pour les familles, participation au renforcement des liens entre l'institution scolaire, l'élève et la famille ;

· 20 % travaillent autour du lien social et de la participation à la vie publique. Par une présence de proximité, il contribue à la tranquillité publique (régulation des différends et des conflits, prévention des situations à risque) et au rétablissement du lien social ;

Près du quart des activités dans l'accès aux droits et lutte contre les discriminations

Répartition des domaines d'intervention



Source : Délégation Régionale Interministérielle à la Ville de la Guyane



- 18 % interviennent dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins : démarche d'information et de prévention, de médiation entre les personnes et les praticiens de santé visant à améliorer l'accès aux soins des personnes en difficulté d'insertion sociale et culturelle ;

- 13 % mettent en œuvre des actions socio-culturelles et sportives ;

Dans une moindre mesure, 3 % participent à l'amélioration du cadre de vie et 2 % se concentrent sur l'appui à la vie associative.

En Guyane, les adultes-relais sont majoritairement des femmes (64,6 %).

Une majorité de femmes

Le programme accueille en majorité des jeunes adultes :

près d'un salarié sur deux est trentenaire. Les moins de trente ans sont particulièrement minoritaires car ils n'ont en principe pas le droit d'accéder au dispositif, sauf dérogations.

Les salariés embauchés en adulte-relais ont un niveau de formation plutôt faible : la moitié n'a pas atteint le baccalauréat ou un niveau équivalent au BEP ou au CAP. Toutefois, près d'1 adulte-relais sur 5 dispose au moins d'un niveau équivalent au BAC+2.

Les adultes-relais sont très majoritairement embauchés par des associations : 86,6 % en moyenne. Malgré l'ouverture du dispositif en 2002, les communes et les établissements publics locaux d'enseignement n'assurent, respectivement, que 7,3 % et 4,9 % des embauches. Seules les communes de Kourou et de Saint-Laurent du Maroni emploient des adultes-relais.

L'analyse de la taille des associations employant ces contrats aidés illustre la prédominance des petites structures. Dans 49,3 % des cas, la structure ne compte que 1 à 3 salariés et dans 31 % des cas, 4 à 10 salariés. Dans près d'1 association sur 3, l'ensemble des salariés est composé exclusivement d'adultes-relais. Il s'agit souvent d'associations de quartier pour lesquelles le dispositif s'avère

Un programme à conforter

un rouage important pour le développement de leurs activités.

L'utilité des métiers de la médiation et de la proximité n'est aujourd'hui plus à démontrer. Au niveau national, les orientations récentes ont conforté le dispositif « adulte-relais » et validé son développement. Cependant, certains freins subsistent encore à la bonne réalisation des actions :

- l'absence de définition des missions et des activités par des règles de métiers peuvent laisser apparaître un certain flou sur les contours de leur intervention ;

- le manque de qualifications spécifiques, malgré la mise en place récente de formations et de diplômes spécialisés ;

- le manque de coordination et de partenariats avec les autres acteurs de l'action sociale (travailleurs sociaux, service « politique de la ville » des municipalités, ...)

- l'absence de réseau professionnel pour favoriser l'échange et l'émergence de bonnes pratiques.

La professionnalisation doit être au centre des préoccupations des intéressés et des structures d'accueil, qui n'ont souvent pas l'ingénierie financière pour organiser des formations. Dans ce cadre, la validation des acquis par l'expérience apparaît

Adulte-relais, et après ?

comme particulièrement adaptée pour faire valoir une qualification de médiateur social.

Pour autant, on peut se demander quel peut-être le devenir professionnel de ces intervenants, qui après plusieurs années d'expériences souhaitent changer de fonction profes-

Majoritairement plus d'embauches par de petites associations

Les caractéristiques des organismes employant des adultes-relais

Unité : %

Statut juridique de l'organisme	
Associations	86,6
Collectivités locales	7,3
Etablissement Public Local d'Enseignement	4,9
Groupement d'Intérêt Public	1,2
Taille des associations	
1 à 3 salariés	49,3
4 à 10 salariés	31,0
11 à 20 salariés	14,1
Plus de 20 salariés	5,6

Source : Délégation Régionale Interministérielle à la Ville de la Guyane

sionnelle ou sont amenés à changer de lieu d'activité, puisque bon nombre d'employeurs ne sont pas en mesure de pérenniser leur poste à la fin de leur contrat. La formation demeure en tout cas un enjeu important pour une démarche qui ne doit pas pour autant remplir le vide laissé par les services publics. Le développement de la médiation sociale, révélatrice d'un malaise, d'un déficit de réponse publique, renvoie, en effet, à une réflexion sur une adaptation nécessaire des métiers de proximité.

Simon LEYENDECKER

Centre de Ressources pour la Politique de la Ville de la Guyane

Pour en savoir plus

Fiche pratique du Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité : « **Les activités des adultes-relais** » :

<http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/activites-adultes-relais.htm>.

Les différentes circulaires relatives aux adultes-relais : <http://i.ville.gouv.fr>.

DIV et CNFPT, « **La médiation sociale** », Collection Repères, 2004, 289 p.



Rentrée 2007 : un bilan morose

Pour cette rentrée 2007, ce sont 68 059 élèves qui sont scolarisés dans les écoles, collèges et lycées des secteurs public et privé sous contrat de la Guyane, soit 954 de plus qu'à la rentrée précédente (67 105). Cette augmentation de +1,42% est très en deçà des prévisions académiques, notamment dans le 1er degré.

Alors que les communes font état de listes d'attente, principalement pour le préélémentaire, et que l'évolution démographique avoisine les +3,7% en moyenne, les effectifs du 1er degré (secteurs public et privé) ne laissent apparaître qu'une hausse de +0,5% à la rentrée 2007, soit 195 élèves de plus qu'à la rentrée 2006 (39 632 élèves).

Où sont donc passés ces enfants ?

Un début d'explication est fourni par les montées pédagogiques entre le CE1 et le CE2 où plus de 600 enfants « disparaissent » entre 2006 et 2007, plus de 100 également entre le CE2 et le CM1 et une cinquantaine entre le CM1 et le CM2.

Sachant que chaque génération augmente en moyenne de 150 enfants et qu'environ 50% des élèves redoublent, rien que pour les trois niveaux évoqués, il manque 1 200 enfants à la rentrée 2007.

Une présentation de ces résultats détaillés par commune a été faite lors de l'assemblée générale de l'observatoire de la non scolarisation du 30 janvier 2008¹.

Dans le second degré, l'évolution n'est que de +2,8% pour les secteurs public et privé à la rentrée 2007, soit 759 élèves de plus qu'en 2006 (27 473 élèves).

Le 1er cycle en collège n'enregistre que 158 élèves de plus qu'à la rentrée 2006 et une baisse des effectifs en 6ème et en 5ème, avec respectivement -42 et -46 élèves.

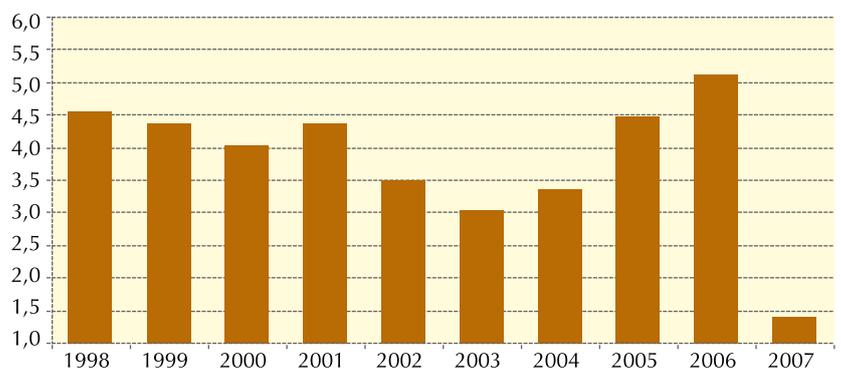
Le second cycle en lycée continue de croître mais à un rythme moins soutenu qu'en 2006 : +6,8% contre +8,5% en 2006 dans le 2nd cycle général et technologique et +6 % contre +7,3% en 2006 dans le 2nd cycle professionnel.

Ainsi, le second cycle en lycées progresse de +6,4%, soit 547 élèves de plus qu'à la rentrée 2006 avec au total 9 066 lycéens.

Faible hausse des effectifs

Évolution des effectifs scolarisés dans les 1er et 2nd degrés des secteurs public et privé sous contrat

Unité : %



(1) Pour tous renseignements :
sa@ac-guyane.fr

Source : Rectorat de la Guyane - enquêtes 16 et 19



Quant aux effectifs des formations post-bac, les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles, ils enregistrent une hausse de +6,7% pour un total de 302 étudiants à la rentrée 2007.

Le retard scolaire de deux ans et plus en 6ème, dans le secteur public, confirme sa tendance à la baisse pour cette rentrée 2007 avec 18,5% contre 20,5% à la rentrée 2006. Ce taux est toutefois très supérieur à celui constaté dans les DOM (6,9%) et en France métropolitaine (1,6%).

Un autre phénomène dans le second degré s'affirme depuis la rentrée 2006, la part des élèves déclarés de nationalité étrangère baisse de 2,5 points chaque année. Alors que la part des élèves étrangers se situait aux alentours des 24%, elle est de 19,5% en Guyane à la rentrée 2007 pour les secteurs public et privé sous contrat, 3,4% dans les DOM et 3,3% en France métropolitaine.

Pour accueillir l'ensemble des effectifs scolarisés à la rentrée 2007, l'académie de la Guyane dispose de 150 écoles (dont 8 dans le secteur privé), 31 collèges (dont 3 dans le secteur privé) et 11 lycées (dont 2 dans le secteur privé).

Concernant les examens de la session 2007, le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB), soit 81,5%, rivalise avec celui de la France métropolitaine qui s'établit à 82%.

Le taux de réussite au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est en légère progression avec 78,9% contre 77,3% à la session 2006, celui du brevet d'études professionnelles (BEP) enregistre une hausse de +5,7 points (56,9% contre 51,2% à la session 2006) et celui du brevet de technicien supérieur (BTS) gagne 12 points (50,5% contre 38,5% en 2006).

Pour le baccalauréat, les séries générales enregistrent une baisse de 3,2 points du taux de réussite, passant de 75% à la session 2006 à 71,8% à celle de 2007. Les séries technologiques restent stables avec un taux de réussite de 63,6% contre 63,8% à la session 2006 et enfin les séries professionnelles perdent presque 7 points avec un taux de réussite passant de 65% à la session 2006 à 58,2% pour celle de 2007.

Le taux d'accès au niveau IV des secteurs public et privé, pour les terminales générales, technologiques et professionnelles du Mi-

nistère de l'Éducation Nationale, reste en dessous des 40% avec 38,9% en 2006 contre 39,4% en 2005. La Guyane reste donc très éloignée des taux affichés par les DOM (60,4%) et la France métropolitaine (63,3%) pour ces mêmes terminales.

Au total, 5 090 diplômes ont été distribués à cette session 2007 contre 4 726 à celle de 2006. Seule ombre au tableau, il y a 100 bacheliers de moins qu'à la session précédente : 1 160 à la session 2007 pour 1 260 à la session 2006.

Claude MICHAUD
Rectorat de la Guyane

Meilleurs taux de réussite aux examens sauf au baccalauréat

Évolution du taux de réussite aux examens en Guyane

Unité : %

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Diplôme National du Brevet	69,5	65,2	64,7	69,1	67,0	73,3	70,8	76,9	74,4	72,8	81,5
Certificat d'Aptitude Professionnelle	65,6	75,7	65,6	68,7	67,3	72,3	71,5	70,8	68,5	77,3	78,9
Brevet d'Études Professionnelles	69,5	65,2	56,0	59,1	57,6	69,9	56,8	55,3	55,4	51,2	56,9
Bac général	60,9	61,6	62,4	71,3	63,0	68,7	67,7	72,1	73,4	75,0	71,8
Bac technologique	60,4	65,5	65,3	64,3	57,4	56,2	62,5	65,3	56,9	63,8	63,6
Bac professionnel	63,5	60,6	63,9	67,1	69,5	54,3	68,4	60,1	64,0	65,0	58,2
Brevet de Technicien Supérieur	30,8	37,9	22,5	39,2	40,8	40,6	38,5	44,8	41,8	38,5	50,5

Source : MEN - Base Centrale de Pilotage



Les patients diabétiques traités en Guyane

La pathologie du diabète constitue un coût croissant pour la collectivité. Il est important de connaître le nombre de patients avec précision, afin d'anticiper les montants de la prise en charge à venir. En 2007, la CGSS Guyane a réalisé une étude portant sur l'évaluation des diabétiques traités et la prévalence de la maladie en Guyane.

En France métropolitaine, le taux brut de prévalence du diabète traité est de 3,6% en 2005 contre 2,9% en 2000. Entre ces deux dates, le taux d'augmentation annuel moyen est de +5,7%. Le nombre total de diabétiques traités en France métropolitaine est estimé à 2,3 millions de personnes au 1er janvier 2006.

Aux Antilles, les taux bruts de prévalence du diabète traité sont de 10,1% pour la Guadeloupe et 7,9% pour la Martinique, en 2005. On considère que les facteurs génétiques et une modification rapide des habitudes alimentaires sont les principales raisons de cet écart avec la France métropolitaine.

En Guyane, le taux brut de prévalence du diabète traité est de 1,8% en 2005.

La situation guyanaise, moins préoccupante, à travers les chiffres bruts, que celles des Antilles et de la France métropolitaine, invite à une observation plus précise des données disponibles.

Le diabète moins présent en Guyane qu'aux Antilles

Pour en savoir plus

Pratiques et Organisation des soins volume 38 n°1 / janvier - mars 2007 : Diabète traité : quelles évolutions entre 2000 et 2005 ?

ARH Guyane - SROS III 2006-2010.

Prévalence du diabète en Martinique. Résultats de l'enquête ESCAL -Martinique, 2003-2004. Journées de veille sanitaire, 29 et 30 novembre 2006, Paris.

Le nombre de diabétiques traités en Guyane en 2007, s'établit à 3 885, pour les assurés du Régime Général. Il a augmenté, pour cette population de 2 467 en 2004 à 3 885 en 2007, soit +57 % en 3 ans.

Le taux d'accroissement annuel moyen (16,3 %) est supérieur de plus de 12 points à celui de la variation de la population guyanaise qui se situe autour de +3,7%.

Si les taux de prévalence par classe d'âge, observés pour les assurés du Régime Général, sont appliqués à l'ensemble de la population de Guyane estimée à 210 000 habitants au 1er janvier 2007, l'effectif total de diabétiques est de 5 254 en Guyane en 2007. A ce nombre de diabétiques traités, il convient d'ajouter les patients diabétiques diagnostiqués non traités, ainsi que ceux non encore dépistés.

En 2007, 61% des diabétiques traités sont des femmes. Cette morbidité féminine élevée est également observée en Martinique. En France métropolitaine, en 2005, la prédominance est masculine.

Les femmes plus nombreuses

La population diabétique rajeunit. En Guyane, l'âge moyen des diabétiques passe de 61 ans en 2004 à 59 ans en 2007. En 2005, en France métropolitaine, l'âge moyen d'un diabétique est de 65 ans.

En 2007, 66% des diabétiques ont contractualisé un protocole ALD de prise en charge de leur affection avec l'Assurance Maladie et leur médecin traitant.

Le taux brut de prévalence du diabète traité en Guyane pour les assurés du Régime Général stricto sensu est de 2,7% en 2007. Il varie selon le sexe et l'âge. Les femmes de 70 à 79 ans présentent un taux de prévalence de 24%. A titre de comparaison, le taux



de prévalence maximum pour la France métropolitaine en 2005 est constaté pour les hommes de 70 à 79 ans : 18%.

Afin de tenir compte de la pyramide des âges en Guyane, caractérisée par sa jeunesse, le taux de prévalence est standardisé, sur les critères d'âge et de sexe, avec comme population de référence la population métropolitaine. La prévalence du diabète en Guyane, à structure d'âge et de sexe identique à celle de la France métropolitaine, serait de 5,6%, au lieu de 2,7% en taux brut. En Guyane, le taux de prévalence du diabète serait de 2 points supérieur à celui de la France métropolitaine.

Les complications potentielles du diabète sont nombreuses et graves. Leur réduction est un objectif primordial. La considération des

facteurs de risque cardio-vasculaire fait partie du traitement global. L'étude des prescriptions associées de statines, d'antihypertenseurs et d'antiagrégants plaquet-taires (AAP) dans la population diabétique traitée de Guyane montre une amélioration de la prise en charge globale du diabétique entre 2004 et 2007, conformément aux recommandations scientifiques. Pour les hypolipémiants, l'évolution est de plus 8 points en 4 ans, de plus 2 points pour les malades sous anti-hypertenseurs et de plus 3 points pour les malades sous AAP. Ces progrès constituent un fait marquant, appuyant l'appropriation par les professionnels de santé de la dimension préventive de ces facteurs de risque.

Progrès dans la prise en charge des diabétiques en Guyane

Évolution de la prise en charge des facteurs de risques cardio-vasculaires

Unité : %	2004	2007
Proportion traitée par Statines	22,7	30,6
Proportion traitée par Anti-hypertenseurs	58,1	59,5
Proportion traitée par AAP*	20,0	23,2

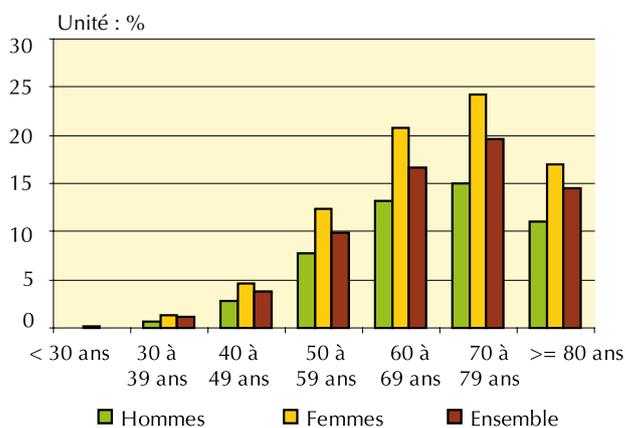
*Anti-Agrégants Plaquet-taires

Source : CGSS de Guyane

Claude CONAN
Caisse Générale de Sécurité
Sociale de Guyane
Dr Stéphane GARNIER
Direction Régionale du Service de
Contrôle Médical de Guyane

Prévalence plus forte selon le sexe et l'âge

Taux bruts de prévalence du diabète en Guyane selon la classe d'âge



Définitions

Diabète : maladie grave, chronique, caractérisée par une augmentation anormale du sucre dans le sang, soit une glycémie à jeun supérieure ou égale à 1,26 g/litre. Il existe deux types de diabète :
Type 1 : appelé insulinodépendant ou juvénile
Type 2 : appelé non insulinodépendant ou diabète gras, touchant les plus de 40 ans en surpoids.

Prévalence : Nombre de cas de malades du diabète qui surviennent dans une population donnée sans distinguer entre les cas nouveaux (incidence) et les cas anciens.

Standardisation : La standardisation sur l'âge et le sexe permet d'éliminer les effets induits par les caractéristiques d'âge et de sexe de la population guyanaise, extrêmement jeune.

Affections Longue Durée (ALD) : Affections caractérisées, chroniques et coûteuses bénéficiant d'une prise en charge à 100%.

Méthodologie

L'objectif est d'actualiser l'évaluation du nombre de diabétiques traités en Guyane, à partir des sources d'information de l'Assurance Maladie (CGSS Guyane). Il s'agit d'affiner la prévalence du diabète en Guyane, en neutralisant l'effet de la structure par âge de la Guyane, et en calculant un taux de prévalence du diabète traité standardisé.

Les personnes diabétiques traitées étant identifiables par leur consommation de médicaments antidiabétiques oraux et/ou insuline. Nous retenons comme diabétique tout assuré ayant eu au moins trois prescriptions, délivrées à des dates différentes, de médicaments antidiabétiques remboursées par l'Assurance Maladie au cours de l'année. Pour la maladie chronique diabétique, trois remboursements à trois dates différentes qualifient un traitement dans la durée.

Limites de l'étude : ne sont dénombrés que les assurés du Régime Général stricto sensu (hors fonctionnaires d'état et territoriaux, autres régimes : militaires, professions libérales, commerçants, marins...). Sont exclus les malades traités dans les centres de santé et pour qui les délivrances de médicaments n'ont pas lieu en officines.



Seulement 100 naissances de plus qu'en 2006

Le paysage démographique guyanais est inchangé : le taux de croissance de la population reste élevé. Le nombre d'habitants est estimé à 216 000 en 2008. Les naissances sont toujours aussi nombreuses, et le nombre de décès augmente doucement.

Àu premier janvier 2008, la population guyanaise est estimée à 216 000 habitants. Le taux de croissance reste le plus élevé des régions françaises. La majeure partie de cette croissance est assurée par le solde naturel (naissances – décès), et dans une proportion plus faible par le solde migratoire (entrées – sorties).

En 2007, le nombre de naissances n'augmente guère : 6 386 naissances domiciliées. Par rapport à l'an passé, c'est seulement 110 naissances sup-

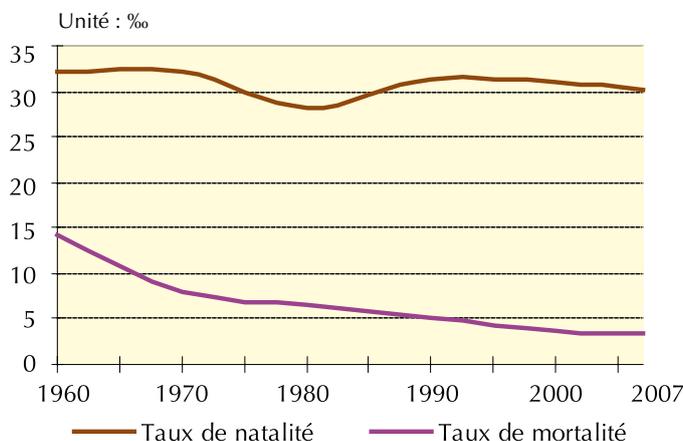
plémentaires. Le taux de natalité, estimé à 30 pour mille, reste très élevé. Sa tendance est à la stabilité (cf graphique).

Le taux de mortalité est identique à celui de l'année précédente (3,5 pour mille). Il reste le plus faible des régions françaises. Cependant, il est principalement dû à la jeunesse de la population. En effet, le taux de mortalité standardisé montre bien qu'en Guyane la mortalité est en fait plus élevée que ne le montre le taux brut de mortalité.

Sophie PLANSON

Des taux démographiques stables

Évolution des taux de natalité et de mortalité en Guyane



Source : Insee - recensements, estimations, Etat-Civil

Faible augmentation du nombre de naissances

Les indicateurs démographiques en Guyane

Unité : nombre

	Population au 1er janvier	Naissances	Décès
1960	31 600	1 026	451
1970	48 247	1 584	385
1980	67 257	1 937	457
1990	113 351	3 606	594
1999	155 760	4 907	648
2000(p)	161 128	5 149	634
2006(p)	201 996	6 276	711
2007(p)	208 964	6 386	750
2008 (p)	216 000		

les décès 2007 sont estimés

Source : Insee - recensements, estimations, Etat-Civil